Rapport financier

2019

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



Chiffres clés

En 2019, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a obtenu de bons résultats financiers, confirmés par les principales agences internationales de notation de crédit. Ces résultats soulignent la pertinence croissante de la CEB et les efforts continus qu'elle déploie au service d'un mandat social unique en Europe.

En millions d'euros (normes IFRS)

	2018	2019	Variation
Encours de prêts	14 625	15 427	*+5,5%*
Projets approuvés dans l'année	3 898	3 983	*+2,2%*
Stock de projets	7 891	8 521	*+8,0%*
Engagements de financement signés dans l'année	4 174	3 259	*-21,9%*
Prêts décaissés dans l'année[1]	2 773	2 847	*+2,7%*
Émissions dans l'année[1]	4 912	4 520	*-8,0%*
Total du bilan	24 348	26 142	*+7,4%*
Résultat net	97,5	104,7	*+7,4%*

[1] *Contrevaleur en euros au cours de change du jour de la transaction*

Synthèse financière

Éléments clés de l'activité

La CEB a réalisé, voire dépassé, ses objectifs d'activité au cours de la dernière année de son **Plan de développement 2017-2019**. La Banque a généré des résultats solides et un niveau d'activité très dynamique, affichant un nombre plus élevé de décaissements et une diversification continue de ses contreparties.

Le **volume de projets approuvés**, soit 46 nouveaux projets, a atteint € 4,0 milliards, contribuant à un niveau record du **stock de projets** en attente de financement de € 8,5 milliards à fin 2019, une forte augmentation par rapport à 2018. En 2019, 43% du stock de projets concernaient les pays cibles[1].

L'**activité de prêt** a été soutenue, avec une nouvelle augmentation des prêts décaissés dont le volume a été supérieur aux remboursements effectués au cours de l'année, ce qui a entraîné une hausse de l'encours de prêts de 5,5% par rapport à fin 2018. Au total, 99 projets ont été financés par le biais de 134 tranches de prêts (2018 : 79 projets / 102 tranches). Les prêts avec garantie (rehaussement de crédit) pour l'année se sont élevés à € 1,4 milliard, comme en 2018, soit 48% du total des décaissements (contre 51% pour la même période en 2018).

À fin 2019, le portefeuille de prêts se répartissait sur 32 pays et atteignait un total de € 15,8 milliards, soit une forte augmentation par rapport à 2018 (€ 14,9 milliards). Par type de contrepartie, l'exposition au secteur public (États souverains ou centraux, autorités infranationales ou régionales, et institutions financières publiques) est restée prédominante. La qualité de crédit du portefeuille de prêts est restée très solide et s'est même légèrement améliorée avec 86,5% de l'exposition notée *Investment Grade*, soit un niveau supérieur à celui enregistré à la fin de l'année 2018 (84,1%).

La politique de coopération de la CEB a continué à accorder une grande priorité aux partenariats actifs par le biais de son **activité fiduciaire**. Les fonds levés auprès des donateurs jouent un rôle croissant dans les opérations de la CEB car ils permettent à la Banque de soutenir davantage de projets hautement sociaux. Notamment, le **Programme régional de logement** (RHP), le plus important fonds fiduciaire de la Banque, a reçu de nouvelles contributions en 2019 et a fait l'objet de commentaires positifs lors de la réunion des donateurs du 26 novembre 2019. De même, des contributions supplémentaires ont été recueillies pour le **Compte slovaque pour la croissance inclusive**, dont l'objectif est de promouvoir le développement durable. Les ressources disponibles du **Compte de dividendes sociaux**, financé pour l'essentiel à partir de prélèvements sur les résultats annuels de la Banque décidés par les États membres, s'élevaient à € 16,1 millions à fin 2019. Ce compte sert à soutenir des projets à forte vocation sociale, situés principalement dans les pays cibles de la Banque. Ce soutien peut prendre la forme d'assistance technique, de garanties de prêt, de bonifications de taux d'intérêt et de subventions d'investissement.

Performance financière

Présentés selon les **Normes internationales d'information financière (IFRS)** telles qu'adoptées par l'Union européenne, les états financiers de la CEB pour 2019 affichent un **résultat net** de € 104,7 millions, soit une augmentation de +7,4% (€ 7,2 millions) par rapport à 2018, ce qui est principalement dû à un volume plus important du portefeuille de prêts (+€ 0,9 milliard d'une année sur l'autre) et à des revenus plus élevés générés par l'activité de trésorerie.

La **marge d'intérêt nette** de la Banque a augmenté de € 7,3 millions à fin 2019 (+4,9%). Les **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) pour la période se sont élevées à € 53,8 millions (+5,6%). Hors impacts liés à l'évaluation IFRS (coût du risque et évaluation de produits financiers), sans importance économique ou financière pour la Banque, les **revenus nets de base** ("**core earnings**") se sont élevés à € 102,1 millions en 2019 contre € 100,5 millions en 2018 (+1,5%). Comme les années précédentes, aucun incident de crédit n'est survenu au cours de l'exercice 2019. Le **coefficient d'exploitation ajusté** s'est élevé à 34,3% en 2019 (33,3% en 2018)[2].

Le total du **bilan** de la CEB au 31 décembre 2019 atteint € 26,1 milliards, soit +7,4% par rapport à la période correspondante de l'année précédente (€ 24,3 milliards), essentiellement en raison d'une hausse du portefeuille de prêts (+€ 0,9 milliard) et des liquidités à court terme (dépôts sur le marché monétaire, *Money Market*, +€ 0,8 milliard).

Le **total des dettes** de la CEB ressort au 31 décembre 2019 à € 23,1 milliards, soit une augmentation de 8,1% comparé à 2018, dont les **emprunts** et **dettes représentées par un titre** s'élèvent à € 21,3 milliards, soit +8,4% par rapport à fin

[1] Au titre de la solidarité entre ses États membres, la CEB vise à apporter un soutien accru à un groupe de vingt-deux pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est formant les pays cibles de la Banque (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie).

[2] Ajusté par l'élimination des effets de l'évaluation des IFRS et le retraitement du recouvrement des coûts de l'activité fiduciaire du produit net bancaire aux charges administratives.

2018. Les **dépôts de collatéraux** sur les contrats d'instruments financiers dérivés de couverture enregistrés dans les autres passifs représentent € 571,4 millions à fin 2019, soit une hausse de 47,5% comparé à l'année précédente.

En 2019, onze **émissions** d'une durée supérieure à un an ont été lancées par la Banque pour un volume de € 4,5 milliards (2018 : € 4,9 milliards), consommant 90,8% de l'autorisation annuelle d'emprunt (€ 5,0 milliards). En avril 2019, la CEB a émis sa **troisième obligation d'inclusion sociale** d'un montant de € 500 millions, et d'une durée de sept ans. Cette émission a fait valoir la solide expérience de la CEB dans la promotion des investissements sociaux à travers l'Europe et a suscité l'intérêt des investisseurs au-delà de € 730 millions. Les produits de cette obligation contribueront à financer des projets à forte valeur ajoutée sociale dans les domaines du logement social, de l'éducation, et de la création et du maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises.

La troisième obligation d'inclusion sociale fait partie de deux nouvelles émissions en **Euro**, l'autre étant une émission 'benchmark' de EUR 1 milliard à 10 ans effectuée fin janvier 2019. Par ailleurs, une réouverture de EUR 250 millions de 'benchmark' a été effectuée dans la deuxième moitié de janvier 2019, sur 4 ans. Les émissions de la CEB en **autres devises** au cours de 2019 comprennent : deux émissions de USD 1 milliard chacune (avec une maturité de 3 ans et 5 ans, respectivement) sous le *Global Programme* ; une nouvelle émission 'benchmark' de GBP 600 millions sur trois ans (ligne rouverte mi-octobre à hauteur de GBP 100 millions) ; une émission d'AUD 50 millions avec une maturité de 10 ans (même ligne rouverte à hauteur d'AUD 35 millions) ; et deux autres émissions EMTN (une de NZD 54,5 millions d'une maturité de 10 ans et une de NOK 1 milliard sur 5 ans).

Les **capitaux propres** de la CEB s'élèvent à € 3 088,8 millions au cours de cette période comparé à € 3 023 millions à fin 2018 (2,2%). Ceci est dû à l'impact du résultat net 2019 (+€ 104,7 millions), aux effets positifs de la mise en place de la phase 3 de l'IFRS 9 au 1er janvier 2019 (+€ 6,1 millions) et aux variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres (-€ 45,2 millions).

Dans l'ensemble, la performance financière de la CEB en 2019 est le résultat de sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile, soutenue par sa politique prudente en matière de finances et de gestion des risques.

Gestion des risques et Ratios clés

La Banque maintient une approche équilibrée en termes de risque et de répartition géographique de ses opérations, ainsi qu'une politique prudente de gestion des risques afin de préserver la solidité financière de l'Institution. En tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est pas soumise au cadre réglementaire de ses États membres. Cependant, la politique de la Banque est de suivre les meilleures pratiques bancaires (*Best Banking Practices* - BBP) et à cette fin applique, le cas échéant et sur une base volontaire, les recommandations du Comité de Bâle et les directives de l'Union européenne. Par conséquent, la CEB a défini un ensemble de ratios prudentiels et indicateurs pour évaluer et surveiller les risques découlant de ses activités. Ces ratios sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêt et risque de change.

Tous les ratios et seuils ont été respectés en 2019. Le **ratio d'adéquation des fonds propres** (seuil limite fixé à > 10,5%) a atteint 30,3% à fin 2019, stable comparé à fin 2018 (30,4%). Le **ratio d'endettement** est en légère augmentation, passant de 6,25 à fin 2018 à 6,42 au 31 décembre 2019. La Banque vise à maintenir un ratio nettement inférieur à la limite actuelle (< 10 fois) et s'efforce de trouver le juste équilibre entre effet de levier et liquidité. Le **ratio des actifs de trésorerie** (limite établie à < 5 fois) se situe à 2,68 à fin décembre 2019, contre 2,63 dans la même période en 2018.

En ce qui concerne la capacité de la Banque à gérer ses **besoins de liquidités nets**, le **ratio de liquidité à court terme** (limite 1 an > 100%) est resté bien au-delà du seuil minimal fixé à un an, ressortant à 139% à fin 2019. Le ratio de la **période d'autosuffisance** (limite > 6 mois) était de 9 mois en décembre 2019, largement au-dessus du minimum (contre 10 mois à fin 2018).

En matière de **risque de crédit (marché)**, toutes les transactions ont été effectuées en 2019 conformément à la **notation de crédit interne minimale** définie à la date d'achat, comme en 2018.

Quant au **risque de taux d'intérêt**, la **sensibilité de la valeur économique** a atteint -€ 0,3 million à fin décembre 2019 pour une limite de +/- € 17,1 millions (-€ 0,8 million pour une limite de € 16,6 millions à fin 2018).

Dans le cadre de la mesure du **risque de change**, la **position nette ouverte** (limite en valeur absolue fixée à < € 1 million pour chaque devise) se situe en dessous de la limite pour chaque devise au 31 décembre 2019, comme à fin 2018.

Rating

Standard & Poor's a relevé la notation de la CEB à AAA, perspective "stable" le 15 février 2019 et Fitch Ratings a relevé la perspective de la Banque à "positive" tout en maintenant sa note AA+ le 3 septembre 2019. Moody's a maintenu sa notation Aa1+, perspective "stable". Les trois agences de notation ont confirmé les profils financier et opérationnel très solides de la Banque et ont souligné son fort volume d'activité, sa gestion prudente des risques, son haut niveau de liquidité et le *track record* de la qualité des actifs, qui se reflètent également dans le statut de créancier privilégié (PCS) de la CEB.



Sommaire

6 États financiers
6 Objectifs de la Banque
6 Secteurs d'intervention
6 Normes comptables
7 Bilan
8 Compte de résultat
9 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
9 État de variations des capitaux propres
10 Tableau des flux de trésorerie

11 Notes annexes aux états financiers
11 **Note A** - Résumé des règles comptables appliquées par la Banque
20 **Note B** - Effets de l'application de la phase 3 de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2019
21 **Note C** - Gestion des risques
39 **Note D** - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture
40 **Note E** - Actifs et passifs financiers
41 **Note F** - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
42 **Note G** - Compensation des actifs et passifs financiers
43 **Note H** - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti
46 **Note I** - Immobilisations corporelles et incorporelles
47 **Note J** - Autres actifs divers et autres passifs
47 **Note K** - Passifs financiers au coût amorti
50 **Note L** - Compte de dividendes sociaux
51 **Note M** - Provisions
52 **Note N** - Capital
54 **Note O** - Marge d'intérêts
55 **Note P** - Information sectorielle
56 **Note Q** - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
56 **Note R** - Charges générales d'exploitation
56 **Note S** - Coût du risque
58 **Note T** - Engagements de financement donnés ou reçus
58 **Note U** - Événements postérieurs à la date de clôture

59 Rapport de l'audit externe

63 Rapport du Comité de surveillance

64 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

65 Approbation des comptes par le Conseil de direction

66 Notes au lecteur

États financiers

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB ou la Banque) contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale. Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1611 (2019), la CEB concourt à leur réalisation à travers de trois grandes lignes d'action sectorielles, à savoir:

- **Croissance inclusive** : œuvrer à garantir l'accès aux opportunités économiques afin d'assurer un avenir prospère pour tous.
- **Soutien aux groupes vulnérables :** aider à intégrer les citoyens les plus vulnérables pour favoriser une société plus diverse.
- **Durabilité environnementale** : soutenir une société vivable qui promeut la durabilité écologique, atténue le changement climatique et s'y adapte.

Les projets peuvent être rattachés à une, deux ou trois des lignes d'action sectorielles citées ci-dessus. Ces lignes d'intervention traduisent à la fois la vocation sociale spécifique de la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité dans les secteurs d'intervention suivants: aide aux réfugiés, migrants, personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables ; logements pour les personnes à bas revenu ; amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural ; catastrophes naturelles ou écologiques ; protection de l'environnement ; protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel ; santé ; éducation et formation professionnelle ; infrastructures administratives et judiciaires ; et soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) pour la création et le maintien d'emplois viables.

Normes comptables

La CEB applique depuis le 1er janvier 2019 la phase 3 de la norme comptable IFRS 9 "Instruments financiers", concernant la comptabilité de couverture (micro-couverture) et la norme IFRS 16 "Contrats de location". La phase 1 ("Classement et évaluation des instruments financiers") et la phase 2 ("Dépréciation pour risque de crédit des instruments financiers, des engagements de financement et des garanties financières donnés") de la norme IFRS 9 sont appliquées par la Banque depuis le 1er janvier 2018.

Le bilan ci-après présente une référence comparative au 1er janvier 2019 prenant en compte les effets de la première application de la phase 3 de la norme IFRS 9, détaillés dans la Note B.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2019	01/01/2019 (*)	31/12/2018
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		677 861	450 113	450 113
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	D	313 302	256 852	256 852
Instruments financiers dérivés de couverture	D	838 246	710 648	710 648
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	H	4 117 841	4 099 228	4 099 228
Actifs financiers au coût amorti	H			
Prêts		15 807 267	14 882 674	14 882 657
Autres créances		2 169 183	1 379 693	1 379 693
Titres de dette		1 977 538	2 138 720	2 138 720
Immobilisations corporelles et incorporelles	I	57 824	55 572	55 572
Autres actifs	J	182 729	374 506	374 506
Total de l'actif		**26 141 791**	**24 348 006**	**24 347 989**
Passif				
Dettes				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	D	187 340	435 279	435 279
Instruments financiers dérivés de couverture	D	531 460	442 831	442 831
Passifs financiers au coût amorti	K			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		153 940	184 266	184 266
Dettes représentées par un titre		21 228 068	19 533 779	19 556 765
Autres passifs	J	583 134	395 904	395 904
Compte de dividendes sociaux	L	48 544	52 178	52 178
Provisions	M	320 501	257 605	257 605
Total dettes		**23 052 987**	**21 301 842**	**21 324 828**
Capitaux propres				
Capital	N			
Souscrit		5 472 219	5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417	612 417
Réserve générale		2 456 101	2 358 647	2 352 515
Résultat en attente d'affectation			97 453	
Résultat net		104 685		97 453
Total capital, réserve générale et résultat net		3 173 203	3 068 517	3 062 385
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(84 399)	(22 353)	(39 224)
Total capitaux propres		**3 088 804**	**3 046 164**	**3 023 161**
Total du passif		**26 141 791**	**24 348 006**	**24 347 989**

(*) *Montants retraités des effets de la première application de la phase 3 de l'IFRS 9 (cf. Note B).*

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2019	2018
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		40	(3 538)
Prêts et autres créances au coût amorti		71 827	59 828
Titres de dette au coût amorti		62 432	64 937
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au coût amorti		2 233	1 193
Dettes représentées par un titre au coût amorti		25 215	32 292
Autres intérêts et charges assimilées		(5 158)	(5 376)
Marge d'intérêts	O	**156 589**	**149 336**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Q	665	(237)
Gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		47	398
Commissions (produits)		1 242	4 120
Commissions (charges)		(2 010)	(2 382)
Produit net bancaire		**156 533**	**151 235**
Charges générales d'exploitation	R	(49 027)	(47 118)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	I	(4 786)	(3 845)
Résultat brut d'exploitation		**102 720**	**100 272**
Coût du risque	S	1 965	(2 819)
Résultat net		**104 685**	**97 453**

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2019	2018
Résultat net	**104 685**	**97 453**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**(11 941)**	**(20 799)**
Variations de valeur des titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	(1 148)	(20 098)
Variations de valeur des instruments financiers dérivés de couverture	(10 793)	(701)
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**(50 105)**	**(6 262)**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	(42 523)	(5 518)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	(7 774)	(714)
Variations de valeur des instruments de capitaux propres	192	(30)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(62 046)**	**(27 061)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**42 639**	**70 392**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	Instruments financiers dérivés de couverture	Écarts actuariels	Instruments de capitaux propres	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2018	**612 417**	**2 352 515**	**2 964 932**	**50 458**		**(62 621)**		**(12 163)**	**2 952 769**
Résultat net 2018		97 453	97 453						97 453
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(20 098)	(701)	(6 232)	(30)	(27 061)	(27 061)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	**612 417**	**2 449 968**	**3 062 385**	**30 360**	**(701)**	**(68 853)**	**(30)**	**(39 224)**	**3 023 161**
Reclassement des instruments de capitaux propres				(459)			459		
Effets de l'application de la norme IFRS 9 phase 3 (note B)		6 132	6 132	(2 652)	19 523			16 871	23 003
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**612 417**	**2 456 100**	**3 068 517**	**27 249**	**18 822**	**(68 853)**	**429**	**(22 353)**	**3 046 164**
Résultat net 2019		104 685	104 685						104 685
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres				(1 148)	(10 793)	(50 297)	192	(62 046)	(62 046)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**612 417**	**2 560 786**	**3 173 203**	**26 101**	**8 029**	**(119 150)**	**621**	**(84 399)**	**3 088 804**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	2019	2018
Résultat net	104 685	97 453
+/- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 786	3 845
+/- Dotations aux provisions pour dépréciation	(1 972)	2 833
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	17 707	20 550
+/- Variation des intérêts à recevoir	16 665	(16 843)
+/- Variation des intérêts à payer	(64 017)	19 316
+/- Autres mouvements	12 273	12 836
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	(14 558)	42 538
+ Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	2 457 279	2 749 557
- Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(3 177 668)	(3 202 862)
+ Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5 788 488	7 512 879
- Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(5 518 097)	(7 946 699)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 266	(16 070)
Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(447 732)	(903 194)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**(357 606)**	**(763 202)**
+ Encaissements liés aux titres de dette au coût amorti	150 000	48 600
- Décaissements liés aux titres de dette au coût amorti		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(7 108)	(6 501)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**142 892**	**42 099**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(2 320)	(1 719)
+ Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre au coût amorti	10 597 526	12 226 594
- Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre au coût amorti	(9 263 466)	(11 857 395)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**1 331 741**	**367 481**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**7 166**	**133**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**1 124 193**	**(353 490)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**1 425 892**	**1 779 382**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	450 181	539 482
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	975 711	1 239 900
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 550 085**	**1 425 892**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 948	450 181
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	1 872 137	975 711
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**1 124 193**	**(353 490)**

Notes annexes aux états financiers

NOTE A - Résumé des règles comptables appliquées par la Banque

1. Normes comptables

Référentiel comptable

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne.

Depuis le 1er janvier 2018, la Banque applique la norme IFRS 9 "Instruments Financiers". La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers (phase 1), de dépréciation pour risque de crédit des instruments financiers, des engagements de financement et des garanties financières donnés (phase 2), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale, ou micro-couverture (phase 3).

Toutefois, les principes de la norme IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture (micro-couverture) n'ont été appliqués qu'à partir du 1er janvier 2019, la Banque ayant retenu, pour l'exercice financier 2018, l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39.

L'objectif de la phase 3 de l'IFRS 9 est de mieux aligner les activités de gestion des risques d'une entité avec les états financiers en changeant certains principes de base de la comptabilité de couverture.

Premièrement, la norme IFRS 9 phase 3 isole le coût de couverture compris dans la relation de couverture pour le comptabiliser séparément en capitaux propres. En IAS 39, le coût de couverture, représenté par la valeur temps des options, les *forward points* et les *spreads* relatifs au risque de base de devise, était enregistré dans le compte de résultat.

Pour la CEB, ces changements ont principalement affecté les relations de couverture où les éléments couverts sont désignés avec les instruments de couverture suivants :

- swaps de devises fixes / flottants désignés dans les couvertures de juste valeur *(Fair Value Hedges)*
- swaps de devises flottants / flottants désignés dans les couvertures de flux de trésorerie *(Cash Flow Hedges).*

Deuxièmement, l'IFRS 9 a modifié les critères pour démontrer l'efficacité des relations de couverture :

- L'exigence d'IAS 39 d'une corrélation entre les variations de la juste valeur de l'élément couvert et les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dans une fourchette de 80% à 125% n'est plus obligatoire
- IFRS 9 ne prescrit pas de méthode spécifique pour évaluer si une relation de couverture répond aux critères d'efficacité mais autorise à la fois des tests d'efficacité qualitatifs et quantitatifs si :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
 - le risque de crédit ne prédomine pas sur les variations de valeur résultant de ce lien économique et
 - la relation de couverture continue à être alignée sur la stratégie documentée de gestion des risques.

Depuis le 1er janvier 2019, la Banque applique aussi la norme IFRS 16 "Contrats de location". Cette norme remplace la norme IAS 17 "Contrats de location" et modifie le traitement comptable des contrats de location chez les preneurs. Tous les contrats de location rentrant dans le champ d'application de la norme doivent désormais être comptabilisés au bilan du preneur.

Le montant représentant le droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat est comptabilisé comme une immobilisation corporelle et le montant correspondant aux loyers à verser est comptabilisé comme un passif locatif.

Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat et une charge d'intérêt est comptabilisée sur le passif locatif.

Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des comptes est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

3. Recours à des estimations

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine qui nécessite un jugement et une estimation de valeur concerne le risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

4. Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers représentent les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers. Les activités bancaires de la CEB sont généralement contractualisées sous la forme d'instruments financiers qui recouvrent un large panel d'actifs et de passifs tels les prêts, les titres de dette, les emprunts obligataires et les instruments dérivés (swaps, contrats à terme).

Dans les états financiers, le classement et le mode d'évaluation des actifs et passifs financiers sont en fonction de leurs caractéristiques contractuelles ainsi que de la manière dont la CEB gère ces instruments financiers.

Cette distinction n'est cependant pas applicable aux instruments dérivés qui sont toujours évalués au bilan à leur juste valeur quel que soit l'objet de leur détention (activités de marché ou opérations de couverture).

Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont classés au bilan dans trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieure. Ce classement est fait en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et de la manière dont la Banque gère ces instruments financiers (modèle d'activité).

Analyse des caractéristiques des flux contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les revenus d'actifs financiers sur la base du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat de prêt dit basique, impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie associés. Tous les autres actifs financiers qui n'ont pas de telles caractéristiques sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts).

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Tous les actifs financiers non-basiques sont obligatoirement comptabilisés à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle d'activité dans le cadre duquel ils sont détenus.

Analyse du modèle

Le modèle d'activité représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Pour déterminer le classement et le mode d'évaluation comptables des actifs financiers, il est nécessaire de faire la distinction entre trois modèles d'activités :

- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers ;
- un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs ;
- un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

4.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont réunis : le modèle d'activité consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ("collecte") et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Critère du modèle d'activité

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements du principal et d'intérêts sur le principal restant dû. La catégorie "Actifs financiers au coût amorti" inclut notamment les prêts accordés et des titres détenus en vue de collecter les flux contractuels (bons du Trésor, obligations d'état et autres titres de dette).

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, intérêts courus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit (note S). Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

4.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés à la juste valeur par capitaux propres si les deux critères suivants sont remplis :

Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers ("collecte et vente"). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion.

Critère des flux de trésorerie

Les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti. Les titres détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectant les critères des flux de trésorerie sont notamment classés dans cette catégorie.

Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres dans la partie "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres". Ces actifs financiers font également l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti. Lors de la cession, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres recyclables sont reclassées en compte de résultat. D'autre part, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des actifs est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IFRS 9.

Instruments de capitaux propres

Les placements dans des instruments de capitaux propres tels que des actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la juste valeur par capitaux propres. Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

4.3 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle d'activité "collecte" ou "collecte et vente", ou celui des flux de trésorerie.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont enregistrées en résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.4 Passifs financiers

Un instrument financier émis ou ses composantes sont classés en tant que passif, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer de la trésorerie à leurs détenteurs.

Dettes représentées par un titre

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IFRS 9, dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert.

4.5 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés à la valeur de marché par résultat sont présentés dans la note T relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces provisions sont présentées sous la rubrique "Provisions ".

4.6 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est basé sur les pertes attendues. Ce modèle s'applique aux prêts et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Principe général

La Banque identifie trois "étapes" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

Pertes de crédit attendues à 12 mois "étape 1" :

A la date d'arrêté, si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs non dépréciés "étape 2" :

La provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit déprécié.

Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés "étape 3" :

Lorsqu'un actif est déprécié, la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments financiers dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9.

Les intérêts sont calculés sur la valeur brute comptable pour les encours des étapes 1 et 2.

Pour les encours de l'étape 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

Définition du défaut

La définition du défaut est identique à celle utilisée par les ratios bâlois. Ainsi, les contreparties sont considérées en situation de défaut, lorsqu'un arriéré de paiement supérieur à 90 jours est constaté.

Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié et classé en étape 3 lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants : l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré.

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des notations ou des probabilités de défaut en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en étape 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut ("PD"), la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* - "LGD") et le montant de l'exposition en cas de défaut (*Exposure at Default* - "EAD"), actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (étape 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie à maturité (étape 2).

Pour les expositions classées en étape 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus.

La méthodologie mise en place s'inspire des concepts et dispositifs existants (dispositif bâlois en particulier).

Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité. Les PD à 1 an et à maturité sont des probabilités de défaut "point in time" (PIT) dérivés des PD réglementaires, basées sur des moyens longs termes à travers le cycle, ajustés afin de refléter les conditions actuelles.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données PD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque.

Perte en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité, nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Etant donné l'absence de données internes avec une profondeur suffisante, la CEB fait recours à des fournisseurs externes de données LGD calibrées en fonction des portefeuilles de contreparties de la Banque, des rehaussements de crédit et de l'effet "bas de cycle" (PIT).

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Information prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière des informations prospectives dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note S - Coût du risque.

4.7 Coût du risque

Le coût du risque comprend les dotations et reprises de provisions couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (étape 1 et étape 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière. Le coût du risque comprend également les dotations et reprises de provisions des actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (étape 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances dépréciées.

4.8 Instruments dérivés

La Banque a retenu pour l'exercice 2018, l'option prévue par IFRS 9 de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39. Depuis le 1er janvier 2019, la CEB applique les principes d'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture (micro-couverture).

Les instruments financiers dérivés de couverture sont des instruments financiers qui couvrent contre le risque de taux et/ou de change des instruments sous-jacents.

Les instruments financiers dérivés sont conclus par la CEB pour gérer et couvrir ses risques. Il s'agit de dérivés de couverture. Les opérations de couverture concernent des éléments ou transactions individuelles (opérations de micro-couverture).

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque la valeur de marché est positive, et au passif du bilan lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, titres de dette, émissions).

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir des éléments exposés aux variations de flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier comptabilisé au bilan (prêts, titres ou dettes à taux variable). L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La couverture doit satisfaire à toutes les exigences d'efficacité de couverture telles que définies par l'IFRS 9 ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture sont enregistrées dans le compte de résultat parmi les "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" pour leur part efficace, tandis que la partie inefficace est constatée au poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". S'agissant de dérivés de taux d'intérêt, la partie correspondant aux intérêts courus de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits ou charges assimilées", symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

4.9 Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

- Valeur de marché

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments financiers dérivés de couverture" et "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

- Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Ce modèle tient compte des mouvements de collatéral qui dépendent des caractéristiques du contrat de collatéral *Credit Support Annex* (CSA).

La CVA et la DVA sont inscrites dans la rubrique "Instruments financiers à la juste valeur par résultat" à l'actif du bilan lorsque leurs valeurs sont positives, et au passif du bilan lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

4.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque la CEB a transféré les droits contractuels à recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, la Banque maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Banque décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de la CEB dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique "Passifs financiers au coût amorti".

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique "Actifs financiers au coût amorti".

5. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

6. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

-	Gros œuvre, façades et toitures [(1)]	-
-	Installations générales techniques	10 ans
-	Agencements et aménagements	10 ans

(1) Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

- Logiciels métiers 5 ans
- Logiciels système 3 ans
- Logiciels bureautiques 1 an

7. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

8. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par la Résolution 1589 (2016) du Conseil d'administration, approuvée le 17 novembre 2016. La révision a consisté à rendre tous les États membres de la Banque éligibles aux dispositifs de garantie.

En novembre 2019, le Conseil d'administration a amendé la méthodologie utilisée pour fournir des garanties CDS pour des prêts de la CEB. La nouvelle méthodologie est basée sur le concept de valeur à risque, c'est-à-dire le montant des pertes qui ne sera pas dépassé pour une période donnée et une probabilité. Elle permettra à la Banque de garantir un montant plus important de prêts, jusqu'à deux fois le montant couvert selon la méthodologie actuelle, tout en conservant une approche prudente en matière de risques. Le Conseil d'administration a adopté la nouvelle méthodologie en amendant la politique du CDS par la Résolution 1612 (2019).

Les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

- Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

- Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

- Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

- Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

9. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 10 ci-après.

10. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction,
- le Conseil d'administration,
- le Gouverneur, et
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par un ou plusieurs Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois, sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime. Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB en place s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2019	2018
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [1]	5	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	376	367
Vice-Gouverneur Monticelli	286	279
Vice-Gouverneur Sánchez-Yebra Alonso	286	279
Vice-Gouverneur Boček [2]	191	

(1) Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire actuel a pris ses fonctions le 30 mars 2019. Le poste avait été vacant lors du 1er trimestre 2019.

(2) Vice-Gouverneur Boček a pris ses fonctions le 1er mai 2019. Le poste avait été laissé vacant lors des quatre premiers mois de 2019 et toute l'année 2018. Son mandat s'achèvera le 15 août 2021.

11. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - Effets de l'application de la phase 3 de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2019

L'impact de la phase 3 de l'IFRS 9 est lié au traitement comptable du coût de couverture. En effet, le coût de couverture, correspondant au *spread* relatif au risque de base de devise, est enregistré en Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 1er janvier 2019.

Pour la CEB, ces changements concernent les relations de couverture où les dérivés de couverture désignés sont des swaps de devises fixes / flottants de couverture de juste valeur (*Fair Value Hedges*) et des swaps de devises flottants / flottants de couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedges*).

L'impact détaillé de la première application de la phase 3 d'IFRS 9 est le suivant :

En milliers d'euros

	31/12/2018	Effets de l'application de la norme IFRS 9 phase 3	01/01/2019 IFRS 9 phase 3
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	450 113		450 113
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	256 852		256 852
Instruments financiers dérivés de couverture	710 648		710 648
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 099 228		4 099 228
Actifs financiers au coût amorti			
Prêts	14 882 657	17	14 882 674
Autres créances	1 379 693		1 379 693
Titres de dette	2 138 720		2 138 720
Immobilisations corporelles et incorporelles	55 572		55 572
Autres actifs	374 506		374 506
Total de l'actif	**24 347 989**	**17**	**24 348 006**
Passif			
Dettes			
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	435 279		435 279
Instruments financiers dérivés de couverture	442 831		442 831
Passifs financiers au coût amorti			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	184 266		184 266
Dettes représentées par un titre	19 556 765	(22 986)	19 533 779
Autres passifs	395 904		395 904
Compte de dividendes sociaux	52 178		52 178
Provisions	257 605		257 605
Total dettes	**21 324 828**	**(22 986)**	**21 301 842**
Capitaux propres			
Capital			
Souscrit	5 472 219		5 472 219
Non appelé	(4 859 802)		(4 859 802)
Appelé	612 417		612 417
Réserve générale	2 352 515	6 132	2 358 647
Résultat en attente d'affectation			97 453
Résultat net	97 453		
Total capital, réserve générale et résultat net	3 062 385	6 132	3 068 517
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(39 224)	16 871	(22 353)
Total capitaux propres	**3 023 161**	**23 003**	**3 046 164**
Total du passif	**24 347 989**	**17**	**24 348 006**

- La variation de valeur des éléments couverts (Prêts € 17 milliers et Dettes représentées par un titre - € 23,0 millions) est due à l'annulation du *spread* relatif au risque de base de devise de la juste valeur des éléments couverts lorsqu'ils sont couverts par des swaps de devises.
- L'impact sur la Réserve générale de € 6,1 millions s'explique par le *spread* relatif au risque de base de devise des swaps de devises désignés dans les relations de couverture de juste valeur et par l'annulation du *spread* relatif au risque de base de devise de la valeur des éléments couverts (Prêts, Dettes représentée par un titre et Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres) précédemment enregistrés dans le compte de résultat.
- La variation des Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres de € 16,9 millions est due au *spread* relatif au risque de base de devise des swaps de devises, mentionné ci-dessus et à l'annulation du *spread* relatif au risque de base de devise de l'ajustement des éléments couverts (Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres).

NOTE C - Gestion des risques

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la Banque, tout en lui permettant de remplir son mandat social. La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires internationales (MPB) afin de promouvoir une culture de risques solide et prudente à travers toutes ses activités.

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques financiers auxquels la Banque est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques, procédures, limites et contrôles qui permettent à la CEB l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de ces risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses états membres. Toutefois, elle considère les directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La CEB révise régulièrement ses politiques de risques et contrôles, y compris ses procédures de suivi en conformité avec les meilleures pratiques bancaires.

■ Appétence pour le risque

La Banque définit l'appétence pour le risque par le niveau et les types de risques agrégés et sa volonté d'y faire face dans la limite de ses capacités de risques en vue de la réalisation de ses objectifs stratégiques définis dans son plan de développement.

Afin d'accorder des prêts à des taux avantageux qui représente l'un des instruments clés de la CEB pour remplir son mandat, il est nécessaire de lever des fonds sur les marchés financiers à des taux compétitifs. À cette fin, le maintien d'un profil de risque très solide est primordial.

Le profil financier et des risques de la CEB repose sur l'appétence pour le risque défini par des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs ainsi que des limites fixées dans son cadre prudentiel (chapitre 4).

La gestion à long terme de risques adopte une approche prudente et réduit le risque de crédit afin d'assurer la viabilité financière de la Banque. La Banque a développé et mis en œuvre un dispositif complet de la gestion des risques de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le *reporting*, la réduction et le contrôle de tous les risques émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan.

■ Organisation

La Direction du Risque & Contrôle (R&C) est responsable de l'application du dispositif de la gestion des risques, en particulier pour l'identification, le suivi et le *reporting* de tous les risques dans l'ensemble de la Banque. En coordination avec d'autres directions, R&C fait des propositions de politiques et de méthodologies en matière de risques, supervise leur application, assure la cohérence globale de la gestion des risques et garantit l'exhaustivité dans le *reporting* en matière de risques.

R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les divisions du R&C sont dédiées à des types de risques spécifiques : risque de crédit, risque de marché –y compris la Gestion Actif-Passif (ALMC) dans une optique de risque- et risques opérationnels.

La Direction Finances est responsable d'ALM ainsi que les risques de liquidité de la Banque.

■ Comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité de Risques* ou *Credit Risk Committee* (CRC) se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes.
- Le *Comité Actif-Passif* (ALCO) se réunit une fois par mois, ou plus fréquemment, le cas échéant, pour définir les orientations stratégiques et examine de façon prospective les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la liquidité identifiés dans le bilan.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnelles et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.
- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures nécessaires à la continuité des activités opérationnelles. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers. Le Comité de Projets Informatiques, présidé par un Vice-Gouverneur, se réunit régulièrement et permet l'anticipation des besoins des métiers et le développement d'une vision commune de l'informatique.

■ Instances de contrôle

L'**Audit Interne (AI)** est une entité permanente, autonome du système de contrôle interne au sein de la CEB. L'AI a pour mission d'assurer, de manière indépendante et objective, au Gouverneur et aux Organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle. L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient menées en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il émet également des recommandations pour d'éventuelles améliorations des opérations de la CEB.

Le **Bureau du Contrôle de la conformité (OCCO)** est l'unité organisationnelle chargée de traiter les questions liées aux risques en matière de blanchiment de capitaux / financement du terrorisme, d'évasion fiscale ainsi que les questions d'intégrité, de fraude et de corruption. La mission de l'OCCO est de protéger la Banque des risques réputationnels et financiers, de promouvoir des normes éthiques professionnelles élevées et de contribuer de manière indépendante à la gestion des risques de non-conformité de la CEB. L'activité principale de l'OCCO repose sur l'exécution des contrôles préalables d'intégrité liés aux opérations et contreparties, la sauvegarde de l'intégrité de la Banque dans ses opérations financières et de ses prêts ainsi que de l'intégrité et de la déontologie de son personnel et des Organes Collégiaux résultant d'un manquement au respect des normes et politiques en place. En outre, l'OCCO s'assure que les procédures de sélection de passations de marché soient en conformité avec les règles internes de la CEB.

Le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)** au Contrôle de le Conformité s'assure que les actifs et technologies d'information de la CEB soient protégés de manière appropriée. Le RSSI est en charge de la définition de la politique de sécurité, de la conception du cadre sécuritaire et de l'identification, du développement, de la mise en œuvre et de la maintenance des processus dans tous les domaines de la CEB afin de réduire les risques liés à l'information et ses technologies. Le RSSI est responsable du traitement des incidents, de l'établissement des normes et contrôles adéquats, de la gestion des technologies de la sécurité, de la sensibilisation à la sécurité de l'information. Enfin, il s'assure de la bonne application des procédures et politiques liées à la sécurité de l'information.

Le **Comité de surveillance** est composé, selon un schéma de rotation, de trois représentants issus des états membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers, est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

L'**Audit externe** est nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour une période supplémentaire de trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. La mission de l'Auditeur Externe consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC[1] et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. L'Auditeur Externe rédige plusieurs rapports, y compris le rapport d'opinion.

En complément, la Banque est évaluée par les trois ***agences de notation internationales***, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies sur sa situation financière et sa solvabilité à long terme, ainsi qu'aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, et lui attribuent une notation annuelle.

■ Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et de transactions financières est rédigé par la Direction du Risque & Contrôle et remis au *Credit Risk Committee* hebdomadaire.

La Direction Finances remet un rapport mensuel sur les risques de marchés, notamment sur le risque des taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au *Comité Actif-Passif (ALCO)*.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques préparé par R&C est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, risques opérationnels ainsi que la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En outre, la Banque communique aux agences de notation des informations très complètes à l'appui de leur exercice annuel d'évaluation. Le rapport annuel de la CEB relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* comprend également des informations sur la gestion des risques de la Banque.

Enfin, le rapport financier annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques.

[1] Fédération Internationale de Comptables.

1. Risque de crédit

■ Revue du processus d'évaluation

On entend par risque de crédit l'éventualité qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et de trésorerie du fait que les contreparties pourraient ne pas honorer leurs obligations contractuelles, ou que la valeur des investissements de la Banque pourrait se déprécier. Le risque de crédit peut également se matérialiser par l'éventualité d'une dégradation de notation avec un impact négatif sur le capital de la Banque ou sur le niveau de provision pour le risque de crédit. Le risque de crédit couvre également le risque pouvant survenir avant ou pendant le règlement. Par ailleurs, le risque des collatéraux fait aussi partie du risque de crédit (les collatéraux sont principalement une technique de réduction du risque). Globalement, le risque de crédit est une fonction du montant de l'exposition aux risques et de la qualité de crédit de la transaction ou de l'emprunteur.

■ Identification et évaluation du risque de crédit

La gestion des risques de crédit identifie toutes les sources potentielles du risque de crédit provenant de l'ensemble des produits et des opérations liés aux activités de prêt et de trésorerie résultant à la fois des transactions bilan et hors bilan. La Banque veille à ce que les risques associés à la mise en place de nouveaux produits ou d'opérations fassent l'objet de procédures de gestion et de contrôles adaptés. Le risque de crédit peut également se matérialiser par une dégradation de notation, un défaut de paiement ou au cours du processus du règlement d'une transaction.

L'évaluation du risque de crédit est gérée par l'unité Risque de crédit (CRU) (Division du Risques Financiers / Direction du Risque & Contrôle), une unité indépendante des responsables chargés de prêts et de transactions financières qui a pour but d'assurer : i) le contrôle approprié pour que les opérations soient établies conformément aux principes de risques ; ii) une capacité décisionnelle indépendante et sans être influencée par des relations avec les emprunteurs et intermédiaires. L'exposition au crédit est mesurée, suivie et contrôlée sur une base quotidienne. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

A l'issue de l'évaluation interne du risque de crédit indépendante de la Banque des notations de crédit internes sont octroyées. Les notations de crédit internes reflètent l'avis sur la capacité et la volonté de l'emprunteur de respecter les conditions de remboursement en intégralité et dans le respect des délais fixés. Ces notations sont généralement basées sur une évaluation qualitative et quantitative des facteurs de risques et des scénarios potentiels qui pourraient provoquer un défaut de paiement. Les notations de crédit internes sont octroyées à toutes les contreparties de la Direction Finances et de la Direction Prêts & Développement Social. La Banque peut recourir à des notations externes dans le cas de transactions, produits, contreparties spécifiques, tout en veillant à bien comprendre les risques sous-jacents induits. Les limites pour le suivi du risque de crédit provenant de ses opérations sont régulièrement révisées. Les méthodologies de rating interne sont régulièrement revues et ajustées. Chaque échelon de notation interne correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales comme suit :

Grille de notation

Notation interne CEB	Long-terme	
	Moody's	S&P / Fitch
10	Aaa	AAA
9,5	Aa1	AA+
9	Aa2	AA
8,5	Aa3	AA-
8	A1	A+
7,5	A2	A
7	A3	A-
6,5	Baa1	BBB+
6	Baa2	BBB
5,5	Baa3	BBB-

Notation interne CEB	Long-terme	
	Moody's	S&P / Fitch
5	Ba1	BB+
4,5	Ba2	BB
4	Ba3	BB-
3,5	B1	B+
3	B2	B
2,5	B3	B-
2	Caa1	CCC+
1,5	Caa2	CCC
1	Caa3	CCC-
0,5	Ca	CC
0,25	C	C
0	D	D

■ Rehaussement de crédit

La CEB utilise des techniques de rehaussement de crédit (*credit risk mitigation* - CRM) afin de contrôler le risque de crédit ou la détérioration du risque de crédit au cours de la durée de la transaction. Les techniques de rehaussement de crédit peuvent être appliquées sous forme de garantie, de collatéraux ou de garanties contractuelles (engagements contractuels).

L'unité du Risque de Crédit (CRU) propose des techniques de rehaussement de crédit pour toute nouvelle transaction faisant l'objet d'approbation par le *Credit Risk Committee*. Les techniques de rehaussement de crédit pour des transactions en cours sont présentées au *Credit Risk Committee* lors des revues annuelles des contreparties.

L'évaluation du risque de crédit d'un nouveau projet est effectuée lors du processus d'évaluation et est soumise pour approbation aux comités internes compétents. Tous les projets sont présentés au Conseil d'administration pour approbation.

Le cadre des opérations financières est établi dans la politique financière et des risques et approuvé par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, les transactions financières sont évaluées par CRU et soumises pour approbation au *Credit Risk Committee*.

Enfin, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies et présentées au *Credit Risk Committee*.

■ Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Banque de la Direction des Prêts & Développement Social (L&D) (prêts et engagements de financement) et de la Direction Finances (dépôts, titres et produits dérivés) au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est présentée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros

	2019				2018			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	2 967	10 381	2 079	15 427	2 612	9 686	2 327	14 625
Engagements de financement	1 796	3 736	546	6 079	1 392	4 012	588	5 992
Dépôts	904	1 945		2 849	672	1 159		1 831
Titres	3 979	1 877		5 856	4 422	1 597		6 019
Swap - add on	324	74		398	212	113		325
Forex	67			67	45			45
Swap coll - VAN non couverte		2	1	3	8	2		10
Total	**10 038**	**18 016**	**2 627**	**30 680**	**9 362**	**16 570**	**2 915**	**28 847**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit*
- *Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

Activités de la Direction des Prêts & Développement Social

■ Opérations de prêts

Le risque de crédit des opérations de prêts émane principalement lorsqu'un emprunteur ou une contrepartie ne respecte pas les obligations contractuelles ou lors d'une dégradation de notation.

■ Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2019, l'encours de prêts s'élève à € 15,4 milliards, en hausse de 5,5% (+ € 802 millions) par rapport à fin 2018. La Banque n'a constaté aucun retard ou impayé en 2019, comme en 2018.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2019				2018			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Souverains, institutions financières souveraines et IFI	671	5 109	1 931	7 710	759	4 624	2 164	7 547
Administrations et institutions financières sous-souveraines	1 918	2 160	6	4 085	1 618	1 967	10	3 596
Autres institutions financières	298	3 102	22	3 422	175	3 094	21	3 290
Institutions non-financières	80	10	120	210	60		132	192
Total	**2 967**	**10 381**	**2 079**	**15 427**	**2 612**	**9 686**	**2 327**	**14 625**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus*

Une partie importante du portefeuille de prêts bénéficie de rehaussements de crédit (collatéraux et garanties) ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit. À fin 2019, la Banque a reçu des garanties pour un montant de € 6,6 milliards et des collatéraux pour un montant de € 0,4 milliard dans son portefeuille de prêts.

L'impact de ces rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2019				2018			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	2 321	15%	2 967	19%	1 911	13%	2 612	18%
A/BBB	8 766	57%	10 381	67%	8 273	57%	9 686	66%
BIG	4 341	28%	2 079	13%	4 441	30%	2 327	16%
Total	**15 427**	**100%**	**15 427**	**100%**	**14 625**	**100%**	**14 625**	**100%**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Au 31 décembre 2019, l'encours de prêts après CRM noté *investment grade* représente 86,5% du portefeuille de prêts total, contre 84,1% à fin 2018. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente € 4,9 milliards, soit 31,8% avant CRM et € 1,3 milliard, soit 8,3% après CRM du portefeuille total, avec des notations internes allant de 1,5 à 9,5 avant CRM et de 4,0 à 10 après CRM. Parmi les contreparties non notées par les agences de notation, la partie *investment grade* (notation interne) avant CRM représente 64,6% de l'encours de prêts, et 97,2% de l'encours de prêts après CRM.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts par durée d'échéance restante :

En millions d'euros

Maturité	2019	%	2018	%
moins d'1 an	2 311	15%	2 119	14%
de 1 à 5 ans	7 257	47%	5 554	38%
de 5 à 10 ans	3 745	24%	3 989	27%
de 10 à 20 ans	1 992	13%	2 783	19%
plus de 20 ans	121	1%	180	1%
Total	**15 427**	**100%**	**14 625**	**100%**

- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts après CRM par notation et par pays (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2019				2018			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays cible								
Pologne		1 618		1 618		1 690		1 690
Turquie			1 404	1 404			1 415	1 415
République slovaque		637		637		450		450
Hongrie		548		548		595		595
Roumanie		536		536		598		598
Chypre		443		443		484		484
Croatie		335		335			336	336
République tchèque	13	264		276	18	217		235
Bulgarie		207		207		197		197
Lituanie		200		200		202		202
Serbie			196	196			107	107
Albanie			101	101			99	99
Macédoine du Nord			96	96			89	89
Slovénie		49	18	67		50	21	71
Bosnie-Herzégovine			65	65			59	59
Monténégro			40	40			28	28
Moldova (République de)			27	27			28	28
Lettonie		16		16		15		15
Estonie	7			7	11			11
Géorgie			1	1				
Sous-total	**20**	**4 852**	**1 949**	**6 821**	**29**	**4 499**	**2 182**	**6 710**
Pays non-cible								
France	374	1 474	32	1 880	361	1 497	34	1 892
Espagne		1 859	6	1 865		1 950	10	1 961
Belgique	413	637		1 050	279	651		930
Allemagne	836	67		902	803	25		827
Pays-Bas	719		3	722	672			672
Italie		598		598		435		435
Finlande	292	207		499	326	87		412
Irlande		353		353		288		288
Suède	281			281	105			105
Portugal		260		260		201	2	203
Islande		12	89	100		8	98	106
Autriche*		64		64		45		45
Danemark	20			20	33			33
Sous-total	**2 935**	**5 529**	**130**	**8 594**	**2 578**	**5 187**	**145**	**7 910**
Supranationales	12	5 529	130	8 594	5			5
Total	**2 967**	**10 381**	**2 079**	**15 427**	**2 612**	**9 686**	**2 327**	**14 625**

- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus après CRM*
- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*

**État non-membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes*

■ Stock de projets / Engagements de financement

Le stock de projets comprend tous les projets approuvés par le Conseil d'administration en attente de financement. Les engagements de financement correspondent aux projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Le stock de projets s'élève à € 8,5 milliards au 31 décembre 2019 (€ 7,9 milliards au 31 décembre 2018) dont 85,9% noté *investment grade* (87,7% au 31 décembre 2018).

En millions d'euros

	2019				2018			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA	AA	BIG	Total
Stock des projects	2 187	5 133	1 201	8 521	1 796	5 128	967	7 891
Engagements de financement	1 796	3 736	546	6 079	1 392	4 012	588	5 992

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Engagements de financement tenant compte de rehaussement de crédit futur*

Les engagements de financement s'élèvent à € 6,1 milliards au 31 décembre 2019 (€ 6,0 milliards au 31 décembre 2018). Les engagements de financement notés *investment grade* représentent 91,0% du portefeuille total au 31 décembre 2019 (90,2% au 31 décembre 2018).

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement après CRM par contrepartie parmi les états membres de la CEB et par notation (la notation reflétant la contrepartie et non (seulement) la notation souveraine) :

En millions d'euros

	2019				2018			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays cible								
Pologne		570		570		678		678
Roumanie		250		250		278		278
République tchèque		150		150		75		75
République slovaque		13		13		187		187
Serbie			163	163			62	62
Turquie							165	165
Bulgarie		100		100		150		150
Hongrie		67		67		124		124
Chypre		141		141		119		119
Croatie		259		259			57	57
Lituanie		144		144		77		77
Slovénie		75		75		25		25
Macédoine du Nord			57	57			69	69
Bosnie-Herzégovine			45	45			53	53
Moldova (République de)			59	59			51	51
Lettonie		23		23		35		35
Monténégro			45	45			38	38
Malte								
Géorgie			13	13			14	14
Albanie			7	7			21	21
Sous-total		**1 793**	**389**	**2 182**		**1 747**	**529**	**2 276**
Pays non-cible								
Allemagne	814	153		967	550	3		553
France	269	193	58	519	290	245	59	595
Espagne		524		524		819		819
Italie		675		675		535		535
Portugal		154	100	254		211		211
Belgique	150	75		225		100		100
Suède	337			337	312			312
Pays-Bas	180			180	207			207
Irlande		85		85		205		205
Finlande	40	55		95	30	80		110
Autriche*		30		30		63		63
Islande						5		5
Sous-total	**1 790**	**1 943**	**158**	**3 891**	**1 389**	**2 265**	**59**	**3 714**
Supranationales	7			7	3			3
Total	**1 796**	**3 736**	**546**	**6 079**	**1 392**	**4 012**	**588**	**5 992**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Engagements de financement tenant compte du rehaussement de crédit futur*

Activités de la Direction Finance

■ Opérations de trésorerie

Le risque de crédit dans les opérations financières se matérialise par le biais de dépôts bancaires, de l'achat de titres, et par l'utilisation des produits dérivés à des fins de couverture du risque.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition aux opérations financières par type d'opération :

En millions d'euros

	2019					2018				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Dépôts	269	634	1 942	3	2 849	242	430	1 113	46	1 831
Titres	928	3 052	1 277	600	5 856	1 063	3 359	1 397	200	6 019
Swaps add-on		324	71	4	398		212	109	4	325
Forex		67			67	12	28	5		45
Swaps VAN n/c		2	1		3	8	2			10
Total	**1 197**	**4 079**	**3 290**	**607**	**9 174**	**1 326**	**4 029**	**2 624**	**250**	**8 230**

■ Dépôts

Le portefeuille de trésorerie monétaire se compose de placements à court terme tels que les comptes nostri, des dépôts bancaires inférieurs ou égaux à 1 an, des collatéraux reçus dans le cadre des opérations des produits dérivés sous forme de cash ou des activités de rachat (*repos*). Ce portefeuille sert principalement à la gestion quotidienne de la liquidité dans toutes les différentes devises. Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne égale ou supérieure à 6,5 (BBB+) pour des investissements allant jusqu'à 3 mois et de 7,0 (A-) pour des investissements allant de 3 mois à 1 an.

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie de dépôt et de notation :

En millions d'euros

	2019					2018				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Nostri	269	162	253	3	687	242	110	118	2	473
Money Market		473	1 689		2 162		320	995	43	1 358
Total	**269**	**635**	**1 942**	**3**	**2 849**	**242**	**430**	**1 113**	**46**	**1 831**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépôts à court terme par maturité et notation :

En millions d'euros

	2019					2018				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 mois		234	1 051		1 285		170	510	2	683
de 1 mois à 3 mois		239	339		578		50	179	41	270
de 3 mois à 6 mois							50	305		355
jusqu'à 1 an			299		299		50			50
Total		**473**	**1 689**		**2 162**		**320**	**995**	**43**	**1 358**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus*

■ Portefeuilles obligataires

La Banque gère trois portefeuilles obligataires : le **portefeuille de liquidité court-terme** (obligations de court terme d'une maturité maximale d'un an), le **portefeuille de liquidité à moyen terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 15 ans) et le **portefeuille de long terme** (maturité supérieure à 1 an allant jusqu'à 30 ans). Les contreparties éligibles doivent avoir une notation interne de 6,0 (BBB) pour des maturités jusqu'à 3 mois pour les souverains et de 6,5 (BBB+) pour les institutions financières ; une notation minimum de 7,0 (A-) pour des investissements (obligations émises par un Etat, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière) avec des maturités entre 3 mois et 2 ans et 8,0 (A+) pour des investissements avec des maturités supérieures à 2 ans.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de titres par portefeuille et maturité et notation :

En millions d'euros

	2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total
portefeuille long terme	644	1 149	40	50	1 883
portefeuille moyen terme	284	1 635	88		2 007
portefeuille court terme		267	1 149	550	1 966
Total	**928**	**3 052**	**1 277**	**600**	**5 856**

En millions d'euros

	2019				
	AAA	AA	A	BBB	Total
moins d'1 an	35	640	1 197	550	2 422
> 1 an < 2 ans	173	167	40	50	429
> 2 ans < 5 ans	195	775	40		1 010
> 5 ans	525	1 469			1 994
Total	**928**	**3 052**	**1 277**	**600**	**5 856**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

Le tableau ci-dessous présente la répartition des portefeuilles obligataires par pays et notation (de la contrepartie) :

En millions d'euros

	2019					2018				
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	BBB	Total
Pays membres										
France		1 635	391		2 026		1 752	450		2 203
Pays-Bas	199	159	4		362	234	80	187		501
Allemagne	154	295	25		473	154	295	5		453
Belgique		71	310		381		48	203		251
Espagne			188		188			85		85
Italie				600	600				200	200
Finlande		116			116		126			126
Norvège		10			10	67				67
République tchèque		46			46		46			46
Luxembourg	42				42	42				42
Suisse		105			105		280	68		348
Suède		8			8		157			157
Sous-total	**395**	**2 445**	**918**	**600**	**4 357**	**497**	**2 782**	**998**	**200**	**4 477**
Supranationales	533	119			652	566	179			746
Sous-total	**533**	**119**			**652**	**566**	**179**			**746**
Europe										
Grande-Bretagne			225		225			329		329
Autriche		89			89		88			88
Sous-total		**89**	**225**		**314**		**88**	**329**		**417**
Autres										
Australie		221			221		180			180
Canada		123	40		163		92			92
Etats-Unis d'Amérique								23		23
Japon			94		94			48		48
Nouvelle-Zélande		52			52		38			38
Corée		4			4					
Sous-total		**399**	**134**		**533**		**309**	**71**		**380**
Total	**928**	**3 052**	**1 277**	**600**	**5 856**	**1 063**	**3 359**	**1 397**	**200**	**6 019**

- *Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie émettrice, accordée par le *Credit Risk Committee* et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement* et d'un contrat de collatéral (*Credit Support Annex, CSA par son sigle en anglais)*. Les contreparties de swap doivent présenter une notation minimale de 6,5 (BBB+) à la date de la transaction de swap. Les collatéraux éligibles sont *cash* ou titres de créances. Les titres éligibles reçus comme collatéraux doivent présenter une notation minimale de 7,0 (A-). Toutes les transactions de swap sont évaluées à leur valeur actuelle nette (VAN) et les positions par contrepartie font objet d'un suivi quotidien afin que des collatéraux supplémentaires puissent être appelés selon les options de l'appel de marge CSA, entre tous les jours à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap.

Afin de s'adapter aux conditions de marché et garantir le meilleur coût de financement, la Banque a déjà signé des contrats CSA "two ways" avec neuf contreparties, ce qui représente 89,1% de la valeur notionnelle du portefeuille des produits dérivés. Ce faisant, la Banque devra, elle aussi, poster du collatéral si la valeur de ses dérivés avec une contrepartie est négative, ce qui entraîne la hausse des besoins potentiels de liquidité de la Banque.

Au 31 décembre 2019, l'exposition du risque de crédit aux produits dérivés se compose de *swap add-ons* pour un montant de € 398 millions (€ 325 millions en 2018) et de la VAN non-couverte s'élevant à € 2,7 millions (€ 10 millions en 2018) après CRM. À fin 2019, la Banque a reçu des collatéraux pour un montant de € 630,7 millions, dont 90,4% en cash et 9,6% en titres souverains.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2019					2018				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**3 430**	**15 396**	**7 646**	**3 393**	**29 866**	**3 525**	**13 823**	**7 437**	**2 822**	**27 607**
Swaps de devises	2 032	6 655	537	289	9 513	3 108	5 894	616	210	9 828
Swaps d'intérêts	1 398	8 741	7 109	3 104	20 352	417	7 929	6 821	2 612	17 779
dont : collatéralisés (b)	3 430	15 396	7 646	3 393	29 866	3 525	13 823	7 437	2 822	27 607
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Concentration - Grands risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou un débiteur ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net). Au 31 décembre 2019, les capitaux propres prudentiels s'élevaient à € 3,2 milliards.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% desdits capitaux. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques et est présentée ci-dessous uniquement à titre d'information.

Au 31 décembre 2019, 12 contreparties ou groupes de contreparties excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit € 317 millions, et sont ainsi considérées comme grands risques (11 contreparties en 2018). Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contrepartie dépassent 25% des capitaux propres prudentiels (comme en 2018). Au 31 décembre 2019, le montant total de l'encours sur ces contreparties atteint € 5,4 milliards, soit 169% des capitaux propres prudentiels, bien en-dessous de la limite de 800% (€ 4,7 milliards, soit 152% en 2018).

En pondérant les expositions par risque, il n'y a pas des contreparties qui excèdent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels (une contrepartie et € 325 millions en 2018).

En considérant la qualité de crédit intrinsèque des contreparties au lieu de l'exposition nominale, aucune contrepartie ne serait considérée comme Grands Risques (seulement une à fin 2018). D'ailleurs, dans ce cas, aucune contrepartie ne dépasserait le seuil de 25%. Ce résultat est présenté dans la colonne "exposition RWA" du tableau ci-dessous.

En millions d'euros

		2019				
	Contrepartie	Prêts (a)	Opérations financières (b)	Total Exposition (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Exposition en % de Capitaux propres
1	SOCIETE GENERALE	575	34	610	305	19%
2	BPCE	270	298	568	284	18%
3	CREDIT AGRICOLE S.A.	531	12	543	271	17%
4	LA REGION WALLONNE	528		528	106	17%
5	BBVA MADRID		500	500	254	16%
6	STATE OF BRANDENBURG	425		425		13%
7	BANCO SANTANDER SA	321	90	411	210	13%
8	BNG BANK N.V	290	83	373		12%
9	LLOYDS BANKING GROUP PLC		370	370	185	12%
10	BANK PEKAO SA	360		360	180	11%
11	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SOCIETA	339		339	170	11%
12	COOPERATIEVE RABOBANK UA	269	67	336	67	11%
	Total	**3 907**	**1 454**	**5 361**	**2 031**	

En millions d'euros

		2018				
	Contrepartie	Prêts (a)	Opérations financières (b)	Total Exposition (a) + (b)	Actifs pondérés en risques	Exposition en % de Capitaux propres
1	SOCIETE GENERALE	596	55	651	325	21%
2	CREDIT AGRICOLE S.A.	525	17	541	271	18%
3	LA REGION WALLONNE	520		520	104	17%
4	STATE OF BRANDENBURG	425		425		14%
5	BBVA MADRID		389	389	198	13%
6	BNG BANK N.V	300	93	393		13%
7	BPCE	296	83	379	190	12%
8	BNP PARIBAS	45	317	362	181	12%
9	EUROPEAN INVESTMENT BANK		344	344		11%
10	BANK PEKAO SA	325		325	163	11%
11	LLOYDS BANKING GROUP PLC		325	325	163	11%
	Total	**3 033**	**1 621**	**4 654**	**1 593**	

- *Prêts après CRM (hors collatéraux) à la valeur nominale et hors intérêts courus*
- *"Opérations financières" comprennent : titres, money market, nostri, swap VAN et swap add-on*

■ Exposition souveraine[2] de la CEB

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'exposition des contreparties souveraines par type d'exposition (prêts, titres) :

En millions d'euros

	2019			2018		
	Prêts	Titres	Total	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE						
France	470	1 603	2 072	482	1 732	2 215
Espagne	1 406	188	1 594	1 503	85	1 588
Allemagne	841	448	1 289	803	448	1 251
Italie	522	600	1 122	318	200	518
Belgique	1 002		1 002	843		843
Pays-Bas	450	199	650	537	234	772
République slovaque	567		567	403		403
Finlande	470	76	545	372	76	448
Chypre	443		443	484		484
Irlande	353		353	288		288
Portugal	260		260	203		203
Lituanie	200		200	202		202
Autriche*		89	89		88	88
Slovénie	49		49	50		50
Luxembourg		42	42		42	42
Lettonie	16		16	15		15
Estonie	7		7	11		11
Sous-total zone euro (a)	**7 055**	**3 244**	**10 299**	**6 515**	**2 905**	**9 420**
Autres						
Pologne	870		870	894		894
Roumanie	536		536	598		598
Hongrie	515		515	595		595
Croatie	335		335	336		336
Suède	281	8	288	105	8	112
Bulgarie	207		207	197		197
République tchèque	23	46	69	30	46	76
Danemark	20		20	33		33
Sous-total autres (b)	**2 786**	**54**	**2 840**	**2 789**	**53**	**2 842**
Total Membres de l'UE (a)+(b)	**9 841**	**3 298**	**13 139**	**9 304**	**2 958**	**12 262**
Non-membres de l'UE						
Turquie	1 404		1 404	1 415		1 415
Serbie	196		196	107		107
Albanie	101		101	99		99
Macédoine du Nord	96		96	89		89
Bosnie-Herzégovine	65		65	59		59
Monténégro	40		40	28		28
Moldova (République de)	27		27	28		28
Islande	12		12	8		8
Géorgie	1		1			
Sous-total non-membres de l'UE (c)	**1 942**		**1 942**	**1 834**		**1 834**
Autres pays						
Japon		94	94		48	48
Nouvelle-Zélande		52	52		38	38
Corée		**4**	4			
Sous-total Autres pays (d)		**150**	**150**		**85**	**85**
Institutions supranationales	12	652	664	5	746	751
Sous-total supranationales (e)	**12**	**652**	**664**	**5**	**746**	**751**
Total (a)+(b)+(c)+(d)+(e)	**11 795**	**4 100**	**15 895**	**11 143**	**3 789**	**14 932**

- *Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus*
- *Titres en valeur nominale et hors intérêts courus*

* *État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts*

[2] Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques et Institutions financières spécialisées.

2. Risque de marché et de liquidité

■ Risque de taux d'intérêt

La Banque définit le risque de taux d'intérêt comme la diminution de la valeur économique de ses fonds propres (EVE) ou de ses revenus suite à un mouvement défavorable des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt résulte de différences dans les dates d'échéance contractuelle ou dans le calendrier de révision du taux auquel les instruments financiers portent intérêt.

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif principal de garantir la stabilité et la pérennité de la structure des revenus tout en limitant la volatilité de la valeur économique de la Banque. La Banque établit une duration cible pour l'investissement des fonds propres qui est revue tous les six mois.

La Banque gère son bilan en euros. Ce bilan peut se décomposer selon les deux principales sources de financement suivantes:

- **Activité financée par les fonds propres :** elle est gérée en investissant les fonds propres de la Banque en instruments à taux fixe libellés en euros, qu'il s'agisse du portefeuille de titres de long terme ou de prêts. La duration cible pour l'investissement des fonds propres est actuellement de sept ans.
- **Activité financée par la dette:** elle est gérée en convertissant les actifs et passifs en instruments à taux variable via des swaps de couverture de taux d'intérêt (IRS) et de devises (CIRS). Toutefois, dans le but d'optimiser son coût de financement, la Banque peut décider de garder des actifs ou des passifs à taux fixe.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, la Banque définit des indicateurs et fixe des limites pour mesurer l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur ses revenus et sur la valeur économique de ses fonds propres (EVE). La Banque a défini des limites sur les indicateurs suivants: la duration des fonds propres, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres, y compris fonds propres (EVS) et la sensibilité des revenus (EaS).

- La duration des fonds propres doit être positive et inférieure à onze ans. À la fin de 2019, elle était de 5,7 ans.
- L'indicateur de sensibilité de la valeur économique[3] des fonds propres, y compris fonds propres (EVS) mesure la variation d'EVE suite à une variation des taux d'intérêt. Il mesure l'écart entre le risque de taux d'intérêt décidé en fixant la duration cible des fonds propres et le risque de taux d'intérêt réel au bilan. L'EVS est limitée en valeur absolue à moins de 0,5 % des fonds propres pour un choc parallèle des taux de +/-10 points de base, soit actuellement (+/-) € 17,1 millions. À la fin de 2019, l'EVS était de - € 0,3 million.
- L'indicateur de sensibilité des revenus (EaS) mesure la variation des revenus de la Banque suite à une variation des taux d'intérêt à un horizon d'un an. Cet indicateur est calculé dynamiquement en intégrant l'activité future. Les variations de taux d'intérêt sont définies comme des chocs parallèles de la courbe des taux. La sensibilité des revenus est limitée à (+/-) 0,08% des fonds propres[4] pour une variation de +/-10 points de base des taux d'intérêt. À la fin de 2019, l'EaS était de € 0,7 million.

En outre, la CEB analyse les indicateurs d'impasse (impasse de taux d'intérêt et impasse de base) et mesure la sensibilité de la valeur de marché des titres obligataires détenus dans les portefeuilles de liquidité.

Impasse de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'impasse de taux d'intérêt, c'est-à-dire une vision statique de l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt. Les actifs et les passifs sont regroupés par bandes temporelles selon leur date d'échéance contractuelle ou la date de revue du taux auquel ils portent intérêt. La différence ou écart entre les montants d'actifs et de passifs dans chaque bande temporelle donne une mesure de l'exposition de la CEB à des mouvements de taux d'intérêt.

- **Activité financée par les fonds propres**: le risque de taux d'intérêt provient des instruments à taux fixe libellés en euros, qu'il s'agisse du portefeuille de titres de long terme ou de prêts. Le taux de ces actifs est revu à leur date d'échéance, soit majoritairement après 1 an.
- **Activité financée par la dette**: les sensibilités des actifs et des passifs au taux d'intérêt se compensent globalement grâce à des stratégies de micro-couverture. Les taux d'intérêt de la plupart de ces instruments sont revus à court terme (moins d'un an). Le risque de taux d'intérêt résiduel résulte de différences dans le calendrier de révision des taux d'intérêt.

[3] Incluant uniquement les éléments structurels

[4] Capital appelé, réserves et résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Profil d'écoulement en taux des actifs et passifs financiers

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéfini	Total
Actif							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 861						677 861
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres*	1 218 391	1 984 482	813 851			101 118	4 117 841
Actifs financiers au coût amorti							
Prêts*	2 986 432	9 775 399	1 409 336	262 767	992 066	381 267	15 807 267
Autres créances	1 293 967	578 509	299 000			(2 293)	2 169 183
Titres de dette	212 623		110 000	577 800	1 125 343	(48 228)	1 977 538
Collateraux payés	176 297						176 297
Autres actifs						1 215 804	1 215 804
Sous-total de l'actif	**6 565 572**	**12 338 390**	**2 632 187**	**840 567**	**2 117 409**	**1 647 666**	**26 141 791**
Passif							
Passifs financiers au coût amorti							
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	(53 333)					(100 606)	(153 940)
Dettes représentées par un titre*	(6 822 571)	(12 139 863)	(356 430)		(1 000 000)	(909 203)	(21 228 068)
Collateraux reçus	(571 444)						(571 444)
Provisions						(320 501)	(320 501)
Autres passifs						(779 035)	(779 035)
Sous-total du passif	**(7 447 349)**	**(12 139 863)**	**(356 430)**		**(1 000 000)**	**(2 109 345)**	**(23 052 987)**
Capitaux propres						**(3 088 804)**	**(3 088 804)**
Net durant la période	**(881 777)**	**198 526**	**2 275 757**	**840 567**	**1 117 409**	**(3 550 483)**	
Net cumulé durant la période	**(881 777)**	**(683 250)**	**1 592 507**	**2 433 074**	**3 550 483**		

*après swap de couverture

Impasse de base

L'impasse de base mesure le risque de base de la Banque, c'est à dire l'exposition liée à des variations relatives des taux d'intérêt pour des instruments financiers qui sont indexés sur la même courbe de référence mais sur des ténors différents. À la fin de 2019, la CEB a un risque de base essentiellement lié à des instruments indexés sur les taux Euribor 3M, Euribor 6M et Eonia.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles obligataires au taux d'intérêt

La CEB mesure la sensibilité du prix des titres de ses portefeuilles obligataires liée à des variations des taux d'intérêt. À la fin de 2019 :

- **Portefeuille de long terme :** la valeur de marché des titres de ce portefeuille diminuerait de € 14,7 millions pour un choc parallèle des taux d'intérêt de +10 points de base. Elle diminuerait de € 267 millions pour un choc parallèle de +200 points de base.
- **Portefeuilles de liquidité à court et moyen terme :** la valeur de marché des titres de ces portefeuilles n'est pas très sensible à des fluctuations des taux d'intérêt car ces titres sont soit couverts à la juste valeur, soit ont une échéance résiduelle inférieure à un an.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles obligataires au niveau des spreads de crédit

La valeur de marché des portefeuilles de liquidité à court et moyen terme diminuerait de € 10,8 millions pour un choc parallèle des spreads de crédit de +10 points de base et de € 202 millions pour un choc de +200 points de base. Ces variations de valeur impacteraient les capitaux propres de la Banque car ces portefeuilles sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

■ Risque de change

Le risque de change (FX) est la perte potentielle sur les positions "au bilan et hors bilan" résultant de mouvements défavorables des taux de change.

La stratégie de la CEB est de ne pas prendre de position de change et de systématiquement couvrir les actifs et les passifs pour se ramener en devise euro. Le risque résiduel provient des intérêts courus dans les devises autres que l'euro. Il est suivi et couvert mensuellement. La position de change résiduelle dans chaque devise étrangère ne doit pas excéder la contre-valeur de € 1 million à la fin de chaque mois. À la fin de 2019, la position de change résiduelle dans chaque devise était inférieure à cette limite.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2019	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2018
Franc suisse	29 523	371 058	342 485	950	44 868	357 408	313 320	780
Livre sterling	113 667	2 054 799	1 941 997	865	99 768	1 950 387	1 851 543	924
Dollar des États-Unis	313 661	5 433 267	5 120 375	769	149 947	5 707 169	5 557 930	708
Yen japonais	297 163	2	(296 602)	559	269 261	(2)	(268 621)	642
Autres devises	1 400 041	703 756	(695 525)	760	1 181 301	507 528	(673 051)	722
Total	**2 154 055**	**8 562 882**	**6 412 730**	**3 903**	**1 745 145**	**8 522 490**	**6 781 121**	**3 776**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle**,** après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

■ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de perte lié à une incapacité pour la CEB d'honorer ses engagements de paiement dans leur intégralité et en temps voulu lorsqu'ils deviennent exigibles. Ce risque peut être important car, contrairement aux banques commerciales, la CEB ne collecte pas de dépôts de clients et ne peut pas non plus se refinancer à travers les banques centrales.

La gestion du risque de liquidité est cruciale pour préserver la flexibilité financière de la CEB, en particulier lorsque des conditions de marché défavorables rendent le financement à long-terme sur les marchés difficile voire impossible. La Banque maintient une approche prudente en se dotant d'indicateurs qui mesurent ses besoins en liquidité à différents horizons temporels et en détenant suffisamment d'actifs liquides pour être en mesure de faire face à des conditions de marché extrêmes où elle devrait poursuivre son activité en n'ayant pas accès au marché.

La Banque veille à détenir une réserve de liquidité composée de titres liquides de haute qualité dont la valeur de marché et la liquidité seraient préservées en cas de conditions de marché défavorables. La plupart de ces titres sont éligibles en tant qu'actifs liquides de haute qualité (HQLA) définis dans le cadre du "Liquidity Coverage Ratio" (LCR). À la fin de 2019, le montant de titres HQLA était de € 3,6 milliards après décote.

La stratégie de financement de la Banque consiste à éviter tout écart significatif entre les profils d'échéance contractuelle des actifs et des passifs ainsi qu'à diversifier les programmes d'émission, les marchés de financement et la base des investisseurs. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle approuvée par le Conseil d'administration.

Indicateurs de liquidité et limites associées

La CEB transpose son niveau de tolérance au risque de liquidité en indicateurs sûrs et exhaustifs assortis de limites appropriées. Les principaux indicateurs de liquidité sont l'impasse de liquidité (la courbe de liquidité) et les ratios de liquidité. Ces indicateurs sont calculés dans le cadre de « stress scenarios » sévères qui incluent des décotes sur le remboursement des prêts et sur la valeur des portefeuilles de liquidité obligataires, l'impossibilité de se refinancer sur les marchés et des besoins de liquidité supplémentaires liés à l'exigence de nantir du collatéral lorsque la valeur du portefeuille de dérivés évolue défavorablement.

- La période d'autosuffisance (SSP) est l'indicateur clé pour contrôler la liquidité à court terme. Elle évalue la période pendant laquelle la Banque est en mesure de faire face à ses sorties nettes de trésorerie stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer ou à céder ou mettre en pension ses actifs liquides. La période minimale d'autosuffisance est de 6 mois. À la fin de 2019, elle était de 9 mois.
- L'Horizon de survie (SH) mesure la période pendant laquelle la Banque est capable de faire face à ses sorties nettes de trésorerie stressées découlant de ses activités courantes sans avoir à se refinancer mais en pouvant céder ou mettre en pension ses actifs liquides. L'horizon de survie minimum est de 12 mois, avec une zone de confort comprise entre 18 et 24 mois. À la fin de 2019, il était de 19 mois.

Tout comme les indicateurs d'impasse de liquidité, les ratios de liquidité à court terme (STLR) comparent les sources aux besoins de liquidité à divers horizons temporels: 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an. Enfin, la CEB surveille les exigences relatives au "Liquidity Coverage Ratio" (LCR) et au "Net Sable Funding Ratio" (NSFR).

En 2019, dans un contexte de transition vers des contrats de dérivés bilatéraux où la CEB doit nantir du collatéral lorsque la valeur du portefeuille de dérivés évolue en sa défaveur, la CEB a développé un nouveau modèle de "stress test" pour quantifier les besoins de liquidité supplémentaires liés à une évolution défavorable de la valeur de son portefeuille de dérivés.

Profil d'écoulement en liquidité des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-contre présente le profil d'échéance contractuelle des actifs et passifs financiers. Sont présentés les flux de principal et d'intérêts non actualisés de chaque instrument financier (prêts, emprunts et dérivés), jusqu'à leur échéance contractuelle. Ces flux sont présentés sur une base nette pour les swaps de taux d'intérêt et sur une base brute pour les autres swaps. Les flux de trésorerie liés aux intérêts sont projetés sur la base de la courbe des taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

En milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
31 décembre 2019	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 861					677 861
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	506 330	780 070	984 798	948 070	918 303	4 137 571
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	(186 414)	202 805	2 089 070	7 753 400	6 514 507	16 373 368
Autres créances	1 292 318	578 195	298 279			2 168 792
Titres de dette	75 620	4 472	168 516	788 783	1 356 157	2 393 549
Dépôts de garantie versés	176 297					176 297
Sous-total de l'actif	**2 542 012**	**1 565 542**	**3 540 664**	**9 490 253**	**8 788 967**	**25 927 438**
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	963	8 659	15 610	89 116	37 724	152 072
Dettes représentées par un titre	965 659	954 600	1 670 996	12 586 108	5 230 221	21 407 584
Dépôts de garantie reçus	571 444					571 444
Compte de dividendes sociaux	48 544					48 544
Sous-total du passif	**1 586 610**	**963 259**	**1 686 606**	**12 675 224**	**5 267 945**	**22 179 644**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(409 500)	(234 980)	(1 793 050)	(3 361 419)	(644 327)	(6 443 277)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	1 143 154	1 322 464	899 811	7 661 057	871 306	11 897 793
À livrer	(1 179 709)	(1 279 660)	(754 882)	(7 162 937)	(950 752)	(11 327 940)
Sous-total du hors-bilan	**(446 055)**	**(192 176)**	**(1 648 121)**	**(2 863 299)**	**(723 773)**	**(5 873 423)**
Total	**509 347**	**410 108**	**205 938**	**(6 048 271)**	**2 797 250**	**(2 125 629)**

En milliers d'euros

	Encours courants			Encours non courants		
1er janvier 2019	**Jusqu'à 1 mois**	**De 1 à 3 mois**	**De 3 mois à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	450 181					450 181
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	179 080	1 058 316	1 005 353	904 985	1 021 696	4 169 429
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts	59 751	171 919	1 874 552	7 742 822	5 671 462	15 520 506
Autres créances	705 302	269 689	404 217			1 379 207
Titres de dette	5 620	4 464	213 615	871 653	1 521 927	2 617 280
Dépôts de garantie versés	367 359					367 359
Sous-total de l'actif	**1 767 292**	**1 504 388**	**3 497 737**	**9 519 460**	**8 215 084**	**24 503 962**
Passif						
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	117 599	6 667	6 667	53 333		184 266
Dettes représentées par un titre	15 688	1 105 365	2 408 480	10 920 677	5 473 259	19 923 470
Dépôts de garantie reçus	387 572					387 572
Compte de dividendes sociaux	52 178					52 178
Sous-total du passif	**573 037**	**1 112 031**	**2 415 147**	**10 974 011**	**5 473 259**	**20 547 486**
Hors-bilan						
Engagements de financement	(485 000)	(653 000)	(1 452 500)	(2 899 980)	(789 098)	(6 279 578)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	238 182	1 039 826	2 645 786	6 690 760	759 138	11 373 692
À livrer	(236 279)	(1 060 660)	(2 558 526)	(6 484 936)	(909 405)	(11 249 806)
Sous-total du hors-bilan	**(483 097)**	**(673 834)**	**(1 365 240)**	**(2 694 156)**	**(939 365)**	**(6 155 692)**
Total	**711 158**	**(281 478)**	**(282 650)**	**(4 148 706)**	**1 802 460**	**(2 199 216)**

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le Risque Opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les Recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions semestrielles du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Senior Management, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives. La charge en capital des risques opérationnels est calculée et présentée dans le rapport trimestriel sur la gestion des risques.

En collaboration étroite avec les différents métiers, la Division des Risques Opérationnels est chargé de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée et informatisée: les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

La Division des Risques Opérationnels a pour objectif de s'assurer que le cadre de contrôles internes permanents est toujours approprié en termes de conception et d'efficacité. Chaque direction rend compte sur une base annuelle de l'efficacité de son environnement de contrôle permanent respectif après avoir effectué une série de tests sur les contrôles clés couvrant les principaux risques. Les résultats sont présentés au CORO.

La Division des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié permet à l'ensemble des agents d'accéder aux procédures.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de continuité d'activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent, comprenant un datacenter, une salle de marché de secours, des positions de secours utilisateurs et des solutions de travail à distance, ainsi que de plans métiers spécifiques.

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la CEB retient l'approche de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2019, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 23,4 millions, stable par rapport à € 23,2 millions au 31 décembre 2018.

4. Dispositif prudentiel

En tant que banque multilatérale de développement (BMD), la CEB n'est pas soumise au cadre réglementaire de ses États membres, aux recommandations du Comité de Bâle ou aux directives de l'UE. Cependant, la politique de la Banque consiste à suivre les meilleures pratiques bancaires (MPB) compte tenu du statut BMD de la CEB, en apportant tous les ajustements nécessaires. A cette fin, la Banque a établi un ensemble de ratios prudentiels pour évaluer et contrôler les risques découlant de ses activités.

Les ratios et indicateurs sont organisés autour de six axes principaux : capital, levier, liquidité, risque de crédit (marché), risque de taux d'intérêts et risque de taux de change.

Capital

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon la méthode "standard", les Capitaux propres prudentiels[5] de la Banque par rapport aux Actifs pondérés des risques[6]. La Banque définit et surveille ce ratio pour s'assurer qu'elle détient un capital suffisant pour absorber les pertes inattendues dans ses opérations de crédit, de marché et ses risques opérationnels.

Le CAR s'élève à 30,3% à fin 2019 (30,4% en 2018), dû à l'augmentation des actifs pondérés en risques dans l'activité de prêts et financière ainsi qu'à l'augmentation proportionnelle du capital prudentiel.

Bien que le seuil actuel de ce ratio soit défini à 10,5% des actifs pondérés en risques de la CEB, la Banque vise à maintenir un ratio supérieur à 20% afin d'assurer une qualité financière de premier rang. En outre, la banque vise une marge de manœuvre suffisante et envisage une zone de confort au-delà de 25%. Enfin, le risque de crédit représente la majeure partie des exigences de consommation de capital à 94,5%, répartis entre le risque de crédit dans le portefeuille de prêts (80,9%) et le risque de crédit sur les opérations financières (13,6%).

Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés en risques}}$$

- Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net
- Actifs pondérés en risques : ∑ [exposition à défaut x facteur pondéré en risques]

■ Le **ratio *Gearing* (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres[7] et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio est destiné à fournir un point de référence pour le volume de prêts par rapport à d'autres banques de développement multilatérales.

$$\textbf{Ratio } \textbf{\textit{Gearing}} = \frac{\textbf{Encours de prêts } \textit{après swaps et garanties}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- *Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net*

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la Banque pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 20,1 milliards. Le ratio s'élève à 1,92 à fin 2019 par rapport à 1,85 fin 2018 en raison d'une augmentation du portefeuille de prêts légèrement supérieure à l'augmentation des fonds propres.

Levier

■ Le **ratio d'endettement (IR)** compare l'encours de la dette totale après swap aux capitaux propres prudentiels (E_p). L'encours de la dette totale comprend les dettes représentées par un titre, les *European Commercial Papers* (ECP), les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme sans collatéraux. La limite est fixée à 10 fois les capitaux propres prudentiels, soit € 31,7 milliards. Le ratio s'est élevé à 6,42 à fin 2019 (6,25 à fin 2018) en ligne avec la légère hausse de la dette, légèrement supérieure par rapport à l'augmentation des capitaux propres.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs de trésorerie comprend l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (long terme, moyen terme et court terme) après swap : dépôts bancaires, repos, nostri, collatéraux exclus. La limite est fixée à 5 fois les Capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 15,9 milliards. Le ratio s'élève à 2,68 au 31 décembre 2019, en légère augmentation par rapport à 2,63 au 31 décembre 2018.

[6] Les Actifs pondérés des risques sont les actifs de la Banque ou les expositions hors bilan, pondérés en fonction de la notation de crédit externe ou des modèles de risque internes de la Banque.
[7] Les Fonds propres de la CEB se composent du Capital souscrit, des Réserves et du Résultat net.

Liquidité

■ Le **ratio de liquidité à court terme** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances de temps pendant une situation de stress du marché ou pendant une période prolongée de ralentissement économique. L'analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources[8] (actifs liquides) et les emplois[9] de trésorerie (besoins de liquidité) est effectuée sur une base prospective sur différentes périodes : un, trois, six et douze mois, donc stressés sur des marchés défavorables et des conditions économiques négatives en appliquant des "haircuts" de risque en fonction de la classe d'actifs, la notation et la maturité. La limite minimale des actifs liquides est fixée à 100% des besoins nets de liquidité pour chaque période.

Au 31 décembre 2019, le ratio de liquidité à court terme s'élève à 358% pour la période de 1 mois (570% en 2018), 237% pour la période de 3 mois (227% en 2018), 186% pour la période de 6 mois (169% en 2018) et 139% pour la période d'un an (124% en 2018).

■ La **période d'autosuffisance** mesure la période pendant laquelle la Banque est en mesure de couvrir les besoins planifiés de trésorerie nettes stressées sans avoir à se refinancer ou à céder/mettre en pension des actifs. La limite est fixée à > 6 mois.

Au 31 décembre 2019, l'indicateur atteint 9 mois par rapport à 10 mois au 31 décembre 2018.

Risque de crédit (marché)

■ La **notation de crédit interne minimale** définit la notation minimale à la date d'achat requise pour les transactions avec des émetteurs, débiteurs et contreparties de la Banque. La notation de crédit interne minimale de la Banque pour les investissements à court terme est fixée à ≥ 7,0 (A-)[10] et pour les investissements à long terme à ≥ 8,0 (A+)[11]. Au 31 décembre 2019, aucune contrepartie/transaction était notée en-dessous du seuil défini à la date d'achat, comme c'était le cas au 31 décembre 2018. Par conséquent, la notation de crédit interne de la Banque est restée dans les limites établies.

Risque de taux d'intérêts

■ La **sensibilité de la valeur économique** mesure la variation de la valeur économique de la Banque, y compris des fonds propres (risque de marché (RM)[12]) sous l'effet d'un choc de +/- 10 points de base sur les taux d'intérêt. Sa valeur absolue est fixée à < 0,5% des fonds propres (RM), soit € 17,1 millions. Au 31 décembre 2019, la sensibilité de la valeur économique de la Banque se situe à hauteur de - € 0,3 million comparé à € 0,8 million pour une valeur absolue de € 16,6 millions au 31 décembre 2018, bien dans le respect des limites définies.

Risque de taux de change

■ La **position nette ouverte en devise**[13] mesure le montant total des postes de l'actif diminué du montant total des postes du passif libellés en devises étrangères, au bilan et hors-bilan. Sa valeur absolue est fixée à < € 1 million pour chaque devise. Au 31 décembre 2019, la position nette ouverte dans toutes les devises se situe en-dessous de € 1 million, comme c'était le cas au 31 décembre 2018.

[8] Sources de trésorerie : retrait des espèces disponibles et des placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquides non grevés de haute qualité et remboursement des prêts.
[9] Emplois de trésorerie : émission de remboursement, décaissement d'engagements financiers et obligations de rembourser des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés (montants collatéraux).
[10] Pour les échéances à moins de 3 mois, la notation de crédit interne minimale est de 6,0 (BBB) pour les obligations souveraines et de 6,5 (BBB+) pour les dépôts à court terme.
[11] Pour les échéances supérieures à 2 ans la notation interne minimale est de 7,0 (A-) pour des titres émis par un État, une administration publique, une autorité locale, un organisme public, une entité supranationale ou une institution financière.
[12] Fonds propres (RM) : capital appelé, réserves, résultat net, montant du compte de dividendes sociaux et provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.
[13] À la fin du mois.

NOTE D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés de couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas reconnue par la norme IFRS 9 sont enregistrés dans la rubriques du bilan "Instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IFRS 9 sont de juste valeur (*fair value hedge)* ou de flux de trésorerie *(cash flow hedge)* et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments financiers dérivés de couverture". Ces opérations couvrent des actifs et passifs financiers (prêts, actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation liées au :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA*)* ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ; et
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2019, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 148 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2018 : € 241 milliers) et de € 603 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2018 : € 967 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat.

L'OCA est un ajustement à apporter aux dettes émises désignées à la juste valeur pour refléter le risque de défaut de la CEB. Étant donné que les dettes représentées par un titre émis par la CEB sont désignées au coût amorti, l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers :

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	1 738	(61)
Instruments financiers dérivés de change	311 416	(186 676)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	148	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(603)
Total	**313 302**	**(187 340)**
Instruments financiers dérivés de couverture		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	636 950	(494 854)
Instruments financiers dérivés de change	201 296	(36 606)
Total	**838 246**	**(531 460)**

En milliers d'euros

1er janvier 2019	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	8 634	(146)
Instruments financiers dérivés de change	247 977	(434 166)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	241	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(967)
Total	**256 852**	**(435 279)**
Instruments financiers dérivés de couverture		
Instruments financiers dérivés de taux d'intérêt	586 052	(354 261)
Instruments financiers dérivés de change	124 596	(88 570)
Total	**710 648**	**(442 831)**

NOTE E - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs :

En milliers d'euros

31 décembre 2019	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non-recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				677 861	677 861	677 861
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	313 302				313 302	313 302
Instruments financiers dérivés de couverture	838 246				838 246	838 246
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 116 697	1 144		4 117 841	4 117 841
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				17 976 450	17 976 450	17 976 450
Titres de dette				1 977 538	1 977 538	2 380 866
Total de l'actif financier	**1 151 548**	**4 116 697**	**1 144**	**20 631 850**	**25 901 239**	**26 304 567**
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	187 340				187 340	187 340
Instruments financiers dérivés de couverture	531 460				531 460	531 460
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				153 940	153 940	153 940
Dettes représentées par un titre				21 228 068	21 228 068	21 295 703
Compte de dividendes sociaux				48 544	48 544	48 544
Total du passif financier	**718 800**			**21 430 551**	**22 149 352**	**22 216 987**

En milliers d'euros

1er janvier 2019	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres recyclables	À la juste valeur par capitaux propres non-recyclables	Au coût amorti	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales				450 113	450 113	450 113
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	256 852				256 852	256 852
Instruments financiers dérivés de couverture	710 648				710 648	710 648
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		4 098 276	952		4 099 228	4 099 228
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et autres créances				16 262 367	16 262 367	16 262 367
Titres de dette				2 138 720	2 138 720	2 508 571
Total de l'actif financier	**967 500**	**4 098 276**	**952**	**18 851 200**	**23 917 928**	**24 287 779**
Passif						
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	435 279				435 279	435 279
Instruments financiers dérivés de couverture	442 831				442 831	442 831
Passifs financiers au coût amorti						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle				184 266	184 266	184 266
Dettes représentées par un titre				19 533 779	19 533 779	19 668 476
Compte de dividendes sociaux				52 178	52 178	52 178
Total du passif financier	**878 110**			**19 770 223**	**20 648 333**	**20 783 030**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou titres de dette au coût amorti n'a été donné en garantie en 2019 et en 2018.

NOTE F - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté le cadre de mesure de la valeur de marché de ses instruments financiers en y intégrant son risque de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note D.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques qui traduisent la fiabilité de la mesure de leur valeur de marché.

Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif;
Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables;
Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables; ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible.
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe qui est particulièrement sensible à des données de marché non observables.
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	677 861			677 861
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		313 302		313 302
Instruments financiers dérivés de couverture		838 246		838 246
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 017 208	1 100 633		4 117 841
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			17 976 450	17 976 450
Titres de dette	2 380 866			2 380 866
Total de l'actif financier	**6 075 935**	**2 252 181**	**17 976 450**	**26 304 566**
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		187 340		187 340
Instruments financiers dérivés de couverture		531 460		531 460
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 607	53 333		153 940
Dettes représentées par un titre	20 984 827	310 876		21 295 703
Compte de dividendes sociaux	48 544			48 544
Total du passif financier	**21 133 978**	**1 083 009**		**22 216 987**

En milliers d'euros

1er janvier 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	450 113			450 113
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		256 852		256 852
Instruments financiers dérivés de couverture		710 648		710 648
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 567 614	1 531 614		4 099 228
Actifs financiers au coût amorti				
Prêts et autres créances			16 262 367	16 262 367
Titres de dette	2 501 246	7 325		2 508 571
Total de l'actif financier	**5 518 973**	**2 506 439**	**16 262 367**	**24 287 779**
Passif				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		435 279		435 279
Instruments financiers dérivés de couverture		442 831		442 831
Passifs financiers au coût amorti				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	117 599	66 667		184 266
Dettes représentées par un titre	19 043 670	624 806		19 668 476
Compte de dividendes sociaux	52 178			52 178
Total du passif financier	**19 213 447**	**1 569 583**		**20 783 030**

NOTE G - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2019, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7 :

En milliers d'euros

31 décembre 2019	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts au coût amorti	15 807 267		(499 775)	15 307 493
Instruments financiers dérivés	1 151 548	(571 649)	(59 496)	520 403
Dépôts de garantie versés	176 297	(176 397)		(100)
Autres actifs non soumis à compensation	9 006 679			9 006 679
Total de l'actif	**26 141 791**	**(748 046)**	**(559 271)**	**24 834 474**
Dettes				
Instruments financiers dérivés	718 800	(176 397)		542 403
Dépôts de garantie reçus	571 444	(571 649)		(205)
Autres dettes non soumises à compensation	21 762 743			21 762 743
Total dettes	**23 052 987**	**(748 046)**		**22 304 941**

En milliers d'euros

1er janvier 2019	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts de garantie versés / reçus	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts au coût amorti	14 882 674		(543 407)	14 339 267
Instruments financiers dérivés	967 500	(387 641)	(71 910)	507 949
Dépôts de garantie versés	367 311	(367 470)		(159)
Autres actifs non soumis à compensation	8 130 521			8 130 521
Total de l'actif	**24 348 006**	**(755 111)**	**(615 317)**	**22 977 578**
Dettes				
Instruments financiers dérivés	878 110	(367 470)		510 640
Dépôts de garantie reçus	387 478	(387 641)		(163)
Autres dettes non soumises à compensation	20 036 254			20 036 254
Total dettes	**21 301 842**	**(755 111)**		**20 546 731**

NOTE H - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et au coût amorti

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont composés des titres de dette pour un montant de € 4,1 milliards (1er janvier 2019 : € 4,1 milliards) et des instruments de capitaux propres pour un montant de € 1,1 million (1er janvier 2019 : € 1,0 million).

En milliers d'euros

	31/12/2019	01/01/2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Valeur brute comptable	4 006 942	4 027 185
Plus ou moins values latentes	111 304	72 483
Provisions pour dépréciation (*)	(405)	(440)
Total	**4 117 841**	**4 099 228**
(*) *dont étape 1*	*(405)*	*(440)*
dont étape 2		
dont étape 3		

Actifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2019	01/01/2019
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Valeur brute comptable	8 842 084	8 718 518
Provisions pour dépréciation	(5 467)	(6 009)
Valeur nette comptable	8 836 617	8 712 509
Prêts consentis à la clientèle		
Valeur brute comptable	6 623 776	5 944 302
Provisions pour dépréciation	(6 957)	(7 355)
Valeur nette comptable	6 616 819	5 936 947
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	353 831	233 218
Total des prêts	**15 807 267**	**14 882 674**
Autres créances		
Comptes à vue - valeur brute comptable	9 013	22 865
Provisions pour dépréciation	(3)	(8)
Valeur nette comptable	9 009	22 857
Dépôts à terme - valeur brute comptable	2 160 290	1 356 907
Provisions pour dépréciation	(116)	(71)
Valeur nette comptable	2 160 174	1 356 836
Total des autres créances	**2 169 183**	**1 379 693**
Titres de dette		
Valeur brute comptable	1 977 664	2 138 936
Provisions pour dépréciation	(126)	(216)
Valeur nette comptable	1 977 538	2 138 720
Total des titres de dette	**1 977 538**	**2 138 720**

Au 31 décembre 2019, les prêts sont garantis à hauteur de € 7,0 milliards (1er janvier 2019 : € 7,0 milliards). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Actifs financiers au coût amorti par étape

En milliers d'euros

	31/12/2019			01/01/2019		
	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette
Prêts envers les établissements de crédit	8 842 084	(5 467)	8 836 617	8 718 518	(6 009)	8 712 509
Etape 1	8 842 084	(5 467)	8 836 617	8 718 518	(6 009)	8 712 509
Etape 2						
Etape 3						
Prêts envers la clientèle	6 623 776	(6 957)	6 616 819	5 944 302	(7 355)	5 936 947
Etape 1	6 623 776	(6 957)	6 616 819	5 944 302	(7 355)	5 936 947
Etape 2						
Etape 3						
Autres créances	2 169 303	(120)	2 169 183	1 379 772	(79)	1 379 693
Etape 1	2 169 303	(120)	2 169 183	1 379 772	(79)	1 379 693
Etape 2						
Etape 3						
Titres de dette	1 977 664	(126)	1 977 538	2 138 936	(216)	2 138 720
Etape 1	1 977 664	(126)	1 977 538	2 138 936	(216)	2 138 720
Etape 2						
Etape 3						

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2019**	**%**	**01/01/2019**	**%**	**31/12/2019**	**01/01/2019**
Pologne	1 945 432	12,61	1 992 005	13,62	687 700	777 924
Espagne	1 865 321	12,09	1 960 699	13,41	596 047	818 500
Turquie	1 435 500	9,30	1 466 648	10,03		165 000
France	1 201 098	7,79	1 317 854	9,01	401 723	428 330
Belgique	1 001 900	6,49	842 956	5,76	230 000	142 500
Allemagne [1]	850 793	5,51	802 551	5,49	1 002 808	580 148
République slovaque	721 592	4,68	525 211	3,59	63 037	215 037
Pays-Bas	719 492	4,66	594 607	4,06	375 025	222 083
Roumanie	587 976	3,81	653 632	4,47	277 082	319 372
République tchèque	561 343	3,64	487 398	3,33	150 000	175 000
Italie [2]	551 529	3,57	376 246	2,57	675 221	585 000
Hongrie	515 196	3,34	594 983	4,07	67 301	123 864
Finlande	498 915	3,23	412 167	2,82	95 000	110 000
Chypre	443 123	2,87	483 532	3,31	147 049	118 549
Irlande	352 911	2,29	288 342	1,97	85 000	255 000
Croatie	335 211	2,17	335 719	2,29	259 314	56 988
Suède	280 578	1,82	104 958	0,72	336 722	311 720
Portugal	272 376	1,77	203 148	1,39	254 000	239 000
Serbie	244 277	1,58	142 097	0,97	165 712	74 911
Bulgarie	235 515	1,53	221 443	1,51	100 000	160 000
Lituanie	199 809	1,30	201 659	1,38	144 014	35 000
Macédoine du Nord	104 293	0,68	101 894	0,70	57 264	71 401
Albanie	101 379	0,66	99 003	0,68	6 980	20 580
Slovénie	100 144	0,65	101 683	0,70	75 000	35 000
Islande	100 131	0,65	106 217	0,73		5 000
Bosnie-Herzégovine	73 798	0,48	66 415	0,45	48 340	53 763
Monténégro	39 652	0,26	35 885	0,25	44 692	37 783
Moldova (République de)	36 005	0,23	38 362	0,26	49 248	51 125
Danemark	20 000	0,13	33 333	0,23		
Lettonie	16 100	0,10	15 301	0,10	23 400	77 000
Géorgie	8 750	0,06	8 124	0,06	15 598	14 000
Estonie	7 313	0,05	10 686	0,07		
Total	**15 427 452**	**100,00**	**14 624 758**	**100,00**	**6 433 277**	**6 279 578**

[1] dont € 5,2 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2019 (1er janvier 2019 : € 6,8 millions)
[2] dont € 35,9 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2019 (1er janvier 2019 : € 53,5 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays de localisation de l'emprunteur, sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours		Engagements de financement	
	31/12/2019	01/01/2019	31/12/2019	01/01/2019
Turquie	459 000	420 000		60 000
Pologne	173 501	180 130	14 288	15 288
Roumanie	102 927	121 584	7 621	11 121
Bosnie-Herzégovine	68 795	58 387	37 340	42 763
Albanie	60 898	71 122		
Moldova (République de)	26 772	27 750	10 933	12 811
Croatie	25 100	27 515	9 314	19 164
Macédoine du Nord	17 738	13 472	5 262	10 303
Serbie	10 576	13 420		
Italie	5 600	7 000		
Bulgarie	4 827	5 586		
Georgie	3 082	1 574	2 500	
Total	**958 816**	**947 540**	**87 258**	**171 450**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note L.

NOTE I - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2019	36 448	14 694	9 269	22 820	83 231
Acquisitions	196	662	161	5 055	6 074
Autres mouvements (*)	1 035	(154)	(1 567)	(766)	(1 453)
Au 31 décembre 2019	**37 679**	**15 202**	**7 863**	**27 109**	**87 852**
Amortissements					
Au 1er janvier 2019		(10 232)	(7 559)	(9 868)	(27 659)
Dotations de l'exercice (*)	(279)	(827)	(884)	(2 795)	(4 786)
Autres mouvements			1 650	766	2 416
Au 31 décembre 2019	**(279)**	**(11 059)**	**(6 793)**	**(11 897)**	**(30 029)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2019	**37 400**	**4 143**	**1 070**	**15 211**	**57 824**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2018	36 344	14 460	8 553	17 840	77 197
Acquisitions	104	410	1 007	4 980	6 501
Autres mouvements		(176)	(291)		(467)
Au 31 décembre 2018	**36 448**	**14 694**	**9 269**	**22 820**	**83 231**
Amortissements					
Au 1er janvier 2018		(9 503)	(6 866)	(7 912)	(24 281)
Dotations de l'exercice		(896)	(993)	(1 956)	(3 845)
Autres mouvements		167	300		467
Au 31 décembre 2018		**(10 232)**	**(7 559)**	**(9 868)**	**(27 659)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2018	**36 448**	**4 462**	**1 710**	**12 952**	**55 572**

() Les terrains et constructions incluent le bail du bureau situé au 55 avenue Kléber à Paris, le seul contrat de location impacté par l'application d'IFRS 16. Au 31 décembre 2019, la valeur brute du droit d'utilisation s'élève à € 1,0 million et l'amortissement à - € 279 milliers.*

NOTE J - Autres actifs divers et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/2019	01/01/2019
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés (*)	176 297	367 311
Charges constatées d'avance	2 296	4 851
Débiteurs divers	3 316	2 291
Actifs divers	820	53
Total	**182 729**	**374 506**
Autres passifs		
Dépôts de garantie reçus (*)	571 444	387 478
Créditeurs divers	3 993	3 126
Passifs divers (**)	7 697	5 300
Total	**583 134**	**395 904**

(*) *La Banque reçoit et verse des garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation. Au 31 décembre 2019, la CEB a :*
- *reçu € 571,4 millions de garanties sous forme de dépôts (1er janvier 2019 : € 387,5 millions) et € 559,3 millions sous forme de titres (1er janvier 2019 : € 615,5 millions),*
- *versé € 176,3 millions de garanties sous forme de dépôts (1er janvier 2019 : € 367,4 millions).*

(**) *Dont € 1,0 million de la valeur brute des loyers à verser, comptabilisée comme passif locatif et - € 279 milliers d'amortissement selon l'IFRS 16.*

NOTE K - Passifs financiers au coût amorti

En milliers d'euros

	31/12/2019	01/01/2019
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	100 606	117 599
Emprunts et comptes à terme	53 334	66 667
Total	**153 940**	**184 266**
Dettes représentées par un titre au coût amorti		
Emprunts obligataires	20 452 833	18 890 274
Dettes rattachées	174 450	236 613
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	600 785	406 892
Total	**21 228 068**	**19 533 779**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont essentiellement des États membres de la CEB et de l'Union européenne.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2019, la Banque gérait 26 comptes rémunérés (2018 : 25) représentant un solde de € 100,6 millions (2018 : € 117,6 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 352,1 millions (2018 : € 326,9 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 251,5 millions (2018 : € 209,3 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB, répartis en deux catégories :

- Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne.

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	31/12/2019	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	36 459	(28 518)	7 941	1 000	3 831
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	315 605	(222 940)	92 665	42 919	125 824
Total	**352 064**	**(251 458)**	**100 606**	**43 919**	**129 655**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	01/01/2019	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs	38 663	(25 328)	13 335		6 094
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne	288 267	(184 003)	104 264	84 733	135 726
Total	**326 930**	**(209 331)**	**117 599**	**84 733**	**141 820**

(1) *Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus,*
(2) *Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs,*
(3) *Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours.*

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2019	01/01/2019
Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs						
Fonds italien pour des projets innovants	Italie	2017	1 000	(41)	959	959
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	28 415	(25 459)	2 956	8 638
Compte slovaque pour la croissance inclusive	République slovaque	2016	3 000	(917)	2 083	1 692
Compte fiduciaire espagnol pour la cohésion sociale	Espagne	2009	4 044	(2 101)	1 943	2 046
Sous total Programmes/Comptes alimentés par des pays donateurs			**36 459**	**(28 518)**	**7 941**	**13 335**

En milliers d'euros

Programme/Compte	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	31/12/2019	01/01/2019
Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne						
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Country Account - BiH	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	58 392	(41 206)	17 186	17 531
RHP Fund Country Account - BiH & SRB	Suisse	2019	850	(21)	829	
RHP Fund Country Account - Croatia	Union européenne	2013	9 303	(8 608)	695	1 603
RHP Fund Country Account - Montenegro	Allemagne, Union européenne	2013	3 500	(2 306)	1 194	1 814
RHP Fund Country Account - Serbia	Allemagne, Union européenne	2013	60 608	(38 337)	22 271	18 973
RHP Fund Regional Account	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	47 257	(36 354)	10 903	12 306
RHP Fund Sub-Regional Account	Allemagne, Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse, Union européenne	2012	53 096	(36 554)	16 542	16 349
RHP Implementation	Union européenne	2013	25 120	(24 660)	460	1 275
RHP Implementation 2	Union européenne	2017	10 053	(7 193)	2 860	4 004
RHP Implementation Support Fund Account	Suisse	2019	500		500	
RHP Implementation Support Fund - ODA Account	Allemagne	2019	1 000		1 000	
Special Account RHP Republic of Cyprus	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Hungary	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Special Account RHP Slovak Republic	République slovaque	2012	40	(21)	19	27
Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe Orientale (E5PR)						
Reconstruction et réhabilitation d'écoles publiques et amélioration des normes énergétiques, Tbilissi, Géorgie	Union européenne Autres Donateurs	2016				
Mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(381)	619	409
Facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRIT)						
Compte pour les réfugiés en Turquie	Union européenne	2017	30 000	(13 161)	16 839	28 846
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account	Union européenne	2010	9 176	(9 176)		
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(981)	449	579
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(979)	221	471
WBIF : construction d'infrastructures d'éducation physique en école secondaire (LD1611)	Union européenne Autres Donateurs	2012	1 000	(1 000)		
WBIF : construction d'infrastructures d'éducation physique en école primaire (LD1732)	Union européenne Autres Donateurs	2012	2 000	(2 000)		
Sous-total Programmes/Comptes alimentés entièrement ou principalement par l'Union européenne			**315 605**	**(222 940)**	**92 665**	**104 264**
Total Comptes rémunérés			**352 064**	**(251 458)**	**100 606**	**117 599**

NOTE L - Compte de dividendes sociaux

La Banque utilise le CDS pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

Au 31 décembre 2019, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2019	01/01/2019
Bonifications de prêts approuvés	17 817	20 938
Disponible pour la bonification	2 064	1 942
Bonifications d'intérêt de prêts	19 881	22 880
Garanties de prêts approuvés	13 000	11 000
Disponible pour les garanties	7 272	9 217
Garanties de prêts	20 272	20 217
Approbations pour assistance technique	1 640	1 824
Disponible pour assistance technique	4 781	5 292
Assistance technique	6 421	7 116
Contributions approuvées		
Disponible pour contributions	1 970	1 965
Contributions	1 970	1 965
Total	**48 544**	**52 178**

Financement

Le CDS peut être alimenté par:

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque,

b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration, et

c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

NOTE M - Provisions

En milliers d'euros

	31/12/2019	01/01/2019
Provisions		
Provision sur engagements sociaux	318 781	254 942
Provision pour dépréciation des engagements de financement (note S)	1 720	2 663
Total	**320 501**	**257 605**

Évolution de la provision sur engagements sociaux

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2019 sur la base des données individuelles au 30 juin 2019.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1er janvier 2019	**213 821**	**41 121**	**254 942**
Coûts de services rendus	10 126	2 637	12 763
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 332	826	5 158
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	42 523	7 883	50 406
Prestations versées	(3 263)	(1 225)	(4 488)
Provision au 31 décembre 2019	**267 539**	**51 242**	**318 781**

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Provision au 1er janvier 2018	**197 121**	**37 104**	**234 225**
Coûts de services rendus	9 369	3 258	12 627
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	4 526	849	5 375
Variation des écarts actuariels comptabilisée directement en capitaux propres	5 518	637	6 155
Prestations versées	(2 713)	(727)	(3 440)
Provision au 1er janvier 2019	**213 821**	**41 121**	**254 942**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2019	2018
Taux d'intérêt d'actualisation	1,50%	2,25%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	6,28%	6,28%
Duration moyenne	22,57	22,19

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2019, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2019, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de -/+ 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2019	Coûts de services 2020	Coût d'intérêts sur PBO 2020	Prestations estimées 2020	PBO 31/12/2020
Taux d'actualisation -0,25%	282 133	11 810	3 495	(5 129)	292 309
Taux d'actualisation +0,25%	253 973	10 349	4 400	(5 122)	263 600

Au 31 décembre 2019, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié au régime de pension de 5,5%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 5,1% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2019	Coûts de services 2020	Coût d'intérêts sur PBO 2020	Prestations estimées 2020	PBO 31/12/2020
Taux d'actualisation -0,25%	54 130	2 377	666	(1 712)	55 461
Taux d'actualisation +0,25%	48 566	2 067	835	(1 712)	49 756

Au 31 décembre 2019, une baisse du taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une hausse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 5,6%. Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une baisse de cet engagement de 5,2% à cette date.

NOTE N - Capital

Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre de la Banque confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe,
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital, il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note C).

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
Macédoine du Nord	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2019	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2018	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2019 par titre du capital s'élève à € 19,13 (€ 17,81 pour 2018).

NOTE O - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note Q).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2019			2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Opérations sur titres de dette	28 735	(4 231)	24 504	28 291	(7 062)	21 229
Instruments financiers dérivés de couverture	8 851	(33 315)	(24 464)	9 952	(34 719)	(24 767)
Sous-total	**37 586**	**(37 546)**	**40**	**38 243**	**(41 781)**	**(3 538)**
Prêts et autres créances au coût amorti						
Prêts	150 284	(1)	150 283	142 845	(9)	142 836
Instruments financiers dérivés de couverture	12 419	(131 918)	(119 499)	13 951	(122 908)	(108 957)
Autres créances	54 099	(13 056)	41 043	37 429	(11 480)	25 949
Sous-total	**216 802**	**(144 975)**	**71 827**	**194 225**	**(134 397)**	**59 828**
Titres de dette au coût amorti						
Opérations sur titres de dette	62 432		62 432	64 941	(4)	64 937
Sous-total	**62 432**		**62 432**	**64 941**	**(4)**	**64 937**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle						
Comptes rémunérés	2 372	(139)	2 233	1 351	(158)	1 193
Sous-total	**2 372**	**(139)**	**2 233**	**1 351**	**(158)**	**1 193**
Dettes représentées par un titre au coût amorti						
Émissions		(349 303)	(349 303)		(349 767)	(349 767)
Instruments financiers dérivés de couverture	402 802	(28 284)	374 518	394 336	(12 277)	382 059
Sous-total	**402 802**	**(377 587)**	**25 215**	**394 336**	**(362 044)**	**32 292**
Autres intérêts et charges assimilées		**(5 158)**	**(5 158)**		**(5 376)**	**(5 376)**
Marge d'intérêts	**721 994**	**(565 405)**	**156 589**	**693 096**	**(543 760)**	**149 336**

NOTE P - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2019	2018
Pologne	22 250	18 673
Turquie	18 722	19 190
Roumanie	11 370	13 181
Hongrie	8 731	9 056
Croatie	5 270	5 847
Lituanie	4 646	5 050
Chypre	4 008	4 196
République slovaque	3 476	3 521
Albanie	2 058	2 158
Serbie	1 582	1 514
Bosnie-Herzégovine	1 326	1 252
République tchèque	1 172	1 064
Macédoine du Nord	916	896
Moldova (République de)	798	837
Bulgarie	747	521
Lettonie	654	752
Monténégro	362	235
Slovénie	270	287
Estonie	260	357
Géorgie	192	237
Malte		123
Sous-total pays cibles	**88 810**	**88 947**
Belgique	19 612	19 890
Espagne	9 052	8 834
Allemagne	7 442	7 202
France	7 307	6 954
Pays-Bas	5 079	1 694
Portugal	4 620	4 696
Irlande	3 200	2 205
Italie	1 713	433
Islande	1 308	1 297
Suède	1 265	127
Finlande	797	472
Sous-total autres pays	**61 395**	**53 804**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**78**	**94**
Total	**150 283**	**142 845**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note H.

NOTE Q - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note O).

En milliers d'euros

	2019	2018
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	40 563	43 980
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(38 995)	(41 923)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 355)	(2 055)
Réévaluation des positions de change	182	358
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	(93)	(402)
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	364	(195)
Total	**665**	**(237)**

NOTE R - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2019	2018
Salaires et traitements	(25 167)	(23 708)
Charges sociales et de pension	(11 902)	(11 638)
Autres charges générales d'exploitation	(11 958)	(11 772)
Total	**(49 027)**	**(47 118)**

Au 31 décembre 2019, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 206 agents permanents. Au 31 décembre 2018 : 3 hors-cadre élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 206 agents permanents.

NOTE S - Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations utilisé par la CEB s'articule autour des deux étapes suivantes :

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (c.-à-d. perte attendue à maturité) s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque transaction en se basant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon le type de contrepartie et sa notation interne.

L'indicateur retenu pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. Le système de notation interne est décrit dans la Note C (partie Risque de crédit). Cette évaluation se base sur un critère relatif exprimé en nombre de crans de dégradation par rapport à la note à l'origine. Cependant, lorsque la transaction était déjà présente dans le portefeuille de la banque au 1er janvier 2018, le critère d'évaluation d'une augmentation significative du risque de crédit est absolu suivant la note interne de crédit en date d'évaluation.

Dans les deux cas, la détérioration de la qualité de crédit est considérée significative, et la transaction classée en étape 2, sur la base d'une note interne de crédit en date d'évaluation inférieure ou égale à 3,5. Cependant, les souverains sont systématiquement classés en étape 1 du fait du statut de créancier privilégié de la CEB.

Un actif est considéré en défaut et classé en étape 3 en cas de retard de paiement de plus de 90 jours.

Informations prospectives

La Banque prend en compte des informations prospectives dans la mesure des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - "ECL").

La Banque a fait le choix de retenir trois scénarios macro-économiques, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles. Actuellement, les scénarios sont définis par Moody's Analytics et mis à jour à une fréquence mensuelle.

Les principales variables macro-économiques sont l'évolution du PIB de la zone euro et l'évolution du marché des actions en Europe. La modélisation des variables macroéconomique sur l'horizon de projection est basée sur des simulations Monte Carlo d'un modèle autorégressif à deux variables et trois retards.

Les scénarios retenus dans le cadre d'IFRS 9 sont les suivants :

- un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection à 5 ans;
- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario central, et dont il résulte une situation économique moins favorable. Ce scénario est défini comme le quantile 10% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro;
- un scénario favorable, qui reflète la matérialisation de risques résultant à une situation économique meilleure. Ce scénario est défini comme le quantile 90% dans les simulations Monte Carlo de l'évolution du PIB de la zone euro.

Afin de parvenir à une estimation équilibrée des provisions, la probabilité d'occurrence du scénario favorable est égale à la probabilité d'occurrence du scénario adverse.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 60% pour le scénario central,
- 20% pour le scénario adverse et
- 20% pour le scénario favorable.

Provision pour risque de crédit de la période

En milliers d'euros

	2019	2018
Dotations nettes aux dépréciations - nominaux	1 965	(2 819)
Dotations nettes aux dépréciations - intérêts	7	(14)
Total	**1 972**	**(2 833)**

Détail du coût du risque de la période

En milliers d'euros

	2019	2018
Banques centrales	(18)	(14)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	35	(178)
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts	941	(2 155)
Autres créances	(41)	62
Titres de dette	90	(88)
Autres actifs	22	(16)
Engagements de financement	943	(444)
Total	**1 972**	**(2 833)**
Coût du risque sur encours sains	1 972	(2 833)
dont étape 1	*1 972*	*(3 928)*
dont étape 2		*1 095*
Coût du risque sur encours dépréciés - étape 3		

Variation des dépréciations sur la période

En milliers d'euros

	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (étape 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (étape 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (étape 3)	Total
Au 1er janvier 2019	**(16 879)**			**(16 879)**
Dotations nettes aux dépréciations				
Actifs financiers acquis pendant la période	(2 961)			(2 961)
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	1 208			1 208
Transfert vers étape 2				
Transfert vers étape 3				
Transfert vers étape 1				
Autres dotations-reprises sans changement d'étape	3 725			3 725
Au 31 décembre 2019	**(14 907)**			**(14 907)**

NOTE T - Engagements de financement donnés ou reçus

En milliers d'euros

	31/12/2019	01/01/2019
Engagements de financement donnés		
Aux établissement de crédit	934 595	911 522
A la clièntèle	5 508 682	5 368 056
Total des engagements de financement donnés	**6 443 277**	**6 279 578**
Dépréciations des engagements de financement donnés	1 720	2 663
dont étape 1	*1 720*	*2 663*
dont étape 2		
dont étape 3		

Aucun engagement de financement reçu n'a été enregistré au 31 décembre 2019.

NOTE U - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2019 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 2 mars 2020.

Rapport de l'audit externe

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers

Aux Membres du Conseil de Direction, du Conseil d'Administration et du Comité de Surveillance de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (« la Banque »), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et les annexes aux états financiers qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en France et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note A « Résumé des règles comptables appliquées par la Banque » ainsi qu'aux autres notes des états financiers qui décrivent les changements de méthodes comptables relatifs à la première application de la phase 3 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » concernant la comptabilité de couverture et de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ainsi que les impacts correspondants. Cette observation ne modifie pas notre opinion.

SAS à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris - La Défense 1

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des dérivés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à K€ 313 302 à l'actif et à K€ 187 340 au passif. Les instruments financiers dérivés de couverture s'élèvent à K€ 838 246 à l'actif et à K€ 531 460 au passif. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'élèvent à K€ 4 117 841.

Comme indiqué dans la note A de l'annexe aux états financiers, les actifs et les passifs financiers de ces catégories sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché.

La valeur de marché de ces instruments est déterminée soit à partir de prix cotés sur un marché actif, soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :

- des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières ;
- des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

Compte tenu du caractère significatif de ces instruments financiers, de l'incertitude inhérente au processus d'estimation et de la première application de la phase 3 d'IFRS 9 au 1er janvier 2019, nous considérons la valorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des dérivés comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus de la Banque relatifs à la détermination de la juste valeur du portefeuille de titres, des swaps de taux d'intérêts et des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que la méthodologie mise en place par la Banque pour vérifier les prix de marché sur les marchés liquides ou pour modéliser la juste valeur.

Nous avons pris connaissance des processus et de la méthodologie de la Banque relatifs à l'identification et au calcul des impacts de première application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2019.

Pour les titres, nous avons comparé les valorisations de juste valeur aux prix de marchés disponibles et nous avons rapproché leur classification selon les trois niveaux de juste valeur à la fin de l'exercice.

Pour les swaps, nous avons comparé la valorisation des swaps aux informations externes préparées par les contreparties et nous avons recalculé la valorisation pour un échantillon de swaps de taux d'intérêts (IRS) et de swaps de taux d'intérêts et de change (CIRS).

Responsabilités du Management et des personnes constituant la gouvernance relatives aux états financiers

Le Management est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au Management d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Management a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, ainsi que des informations fournies dans les états financiers à ce titre ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Management du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la Banque à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-tendant de manière à ce qu'ils en donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde associées.

Paris-La Défense, le 3 mars 2020

L'Auditeur Indépendant
ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde

Rapport du Comité de surveillance

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris du 12 au 14 novembre 2019 pour la revue intérimaire, ainsi que du 2 au 4 mars 2020 pour certifier le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
Se fondant sur la Résolution 430 (2017) du Conseil de direction sur la nomination de l'Audit externe (EY), l'Auditeur externe a présenté son rapport et a donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.
Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2019 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2019, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par l'Unité de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 2 mars 2020 ;
- en consultant l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2019 ;
- en obtenant le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers annuels signé par l'Auditeur externe le 3 mars 2020 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie de la CEB, y compris les notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2019, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 4 mars 2020

Krisztián Ádám TOLNAI Ludmila POPA Jacek DOMINIK

Approbation des comptes par le Conseil d'administration

Résolution 1615 (2020) du Conseil d'administration sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du bénéfice 2019

Strasbourg, le 20 mars 2020, **CA/WP/317/2020**

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur sur la "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2019" (CA/317/2417/2020) du 4 mars 2020,

Ayant pris acte du rapport de l'Audit externe au 3 mars 2020,

Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 4 mars 2020,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2019,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2019,
3. décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net de l'exercice 2019, soit € 104 684 615, ainsi :
 - € 5 millions au Compte de Dividendes Sociaux
 - € 5 millions au Fonds d'investissement social vert et
 - le reliquat sera affecté à la Réserve Générale
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Approbation des comptes par le Conseil de direction

Résolution 442 (2020) du Conseil de direction sur l'exercice 2019

Strasbourg, le 3 avril 2020 **CD/WP/225/2020**

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2019,

Vu la certification de l'Auditeur externe 3 mars 2020,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2019,
- le rapport du Comité de surveillance du 4 mars 2020,

Vu la Résolution 1615 (2020) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2019,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'exercice 2019 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1615 (2020) du Conseil d'administration du 20 mars 2020 par lequel le Conseil d'administration a affecté l'intégralité du résultat net de l'exercice 2019, soit € 104 684 615
 - € 5 millions au Compte de Dividendes Sociaux
 - € 5 millions au Fonds d'investissement social vert de la CEB
 - Le reliquat sera affecté à la Réserve Générale

Notes au lecteur

■ Dénomination

Depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

■ États membres

Au 31 décembre 2019, la Banque compte 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

■ Statuts

Les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

■ Pays cibles

Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

■ Projet approuvé

Projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

■ Prêt décaissé

Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

■ Tranche de prêt

Le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

■ Engagement de financement

Fraction de projets encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé.

■ Compte de dividendes sociaux (CDS)

Abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

■ Encours de prêts

Montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

■ Capital souscrit

Titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

■ Capital appelé

Capital total payé et à payer.

■ Capital appelable

Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Crédits photos :

Couverture : Maica - Manon Allard - Ewa Olek

ISSN : 1563-2598 • Production : Carré communication

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org